



UN75
2020 ET AU-DELÀ



Guide à l'usage des délégations

Soixante-quinzième session de l'Assemblée générale des Nations Unies

Date d'ouverture de la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale

Mardi 15 septembre 2020

Débat général de la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale

Du mardi 22 au samedi 26 septembre et le mardi 29 septembre 2020

Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale organisée à l'occasion du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies

Lundi 21 septembre 2020

Sommet sur la biodiversité

Mercredi 30 septembre 2020

**Réunion de haut niveau sur le vingt-cinquième anniversaire de la quatrième
Conférence mondiale sur les femmes**

Jeudi 1^{er} octobre 2020

**Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale consacrée à la célébration
et à la promotion de la Journée internationale pour l'élimination totale des
armes nucléaires**

Vendredi 2 octobre 2020

Informations et dernières nouvelles concernant les situations d'urgence

**Numéro à composer pour obtenir des
renseignements dans les situations
d'urgence, climatiques ou autres :**

212-963-9800

**Service d'assistance téléphonique pour les
questions liées à la maladie à coronavirus
(COVID-19)**

212-963-9999

Sites Web

**emergency.un.org (en anglais
uniquement)
un.int/fr**

**Possibilité de s'abonner pour recevoir des messages d'alerte par courrier
électronique, SMS ou message vocal automatique.**

Guide à l'usage des délégations

Guide à l'usage des délégations

Soixante-quinzième session de l'Assemblée générale des Nations Unies



Nations Unies

New York, septembre 2020-septembre 2021

Note

La présente brochure, valable pour toute la durée de la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale, contient des renseignements de caractère général sur le Siège de l'Organisation des Nations Unies. Toute modification devant être apportée à la présente brochure ou toute suggestion la concernant doit être communiquée au Service des affaires de l'Assemblée générale (bureau S-30FW ; téléphone : 917-367-2319 ; adresse électronique : gaab@un.org).

De plus amples informations sur la préparation de la session sont disponibles dans la note d'information à l'usage des délégations (A/INF/75/4 et A/INF/75/4/Rev.1) et dans le *Journal des Nations Unies*.

La présente brochure peut également être consultée sur *deLEGATE*, le site Web de l'ONU à l'intention des délégations (un.int/fr/pm/guide-%C3%A0-lusage-des-d%C3%A9l%C3%A9gations) de même que sur le site Web de l'Assemblée générale (un.org/fr/ga/).

Message du Secrétaire général

L'Organisation des Nations Unies célèbre son soixante-quinzième anniversaire dans des circonstances sans précédent. Dévastatrice, la pandémie de maladie à coronavirus n'épargne aucun pays, aucune communauté, aucune économie. Pourtant, nous devons affronter d'autres problèmes encore : il faut que l'humanité tout entière s'unisse face au racisme, à l'intolérance, à l'inégalité, aux changements climatiques, à la pauvreté, à la faim, aux conflits armés et à d'autres maux, tout en saisissant les occasions d'agir d'une seule voix pour le progrès de toutes et tous. À problème mondial, réponse mondiale. Cette nouvelle session de l'Assemblée générale des Nations Unies nous donne la possibilité sans égale de nous réunir pour innover et réinventer les moyens de relever les défis de notre temps et pour montrer la voie à suivre pour que personne ne soit laissé de côté.



Le Guide à l'usage des délégations contient des informations utiles sur l'Assemblée générale et sur les services fournis par le Secrétariat et aide les représentantes et représentants à faire leur travail au quotidien, qu'il s'agisse de questions liées à l'accréditation ou au protocole, des services médicaux ou de la gestion des conférences. Je ne doute pas que cette nouvelle édition sera un outil précieux pour les nouveaux arrivants comme pour les diplomates aguerris.

En cette période de profonde incertitude, l'Organisation des Nations Unies reste fermement attachée à sa mission cardinale : faire progresser la coopération multilatérale, promouvoir

le développement durable, maintenir la paix et la sécurité internationales, protéger les plus vulnérables et défendre les droits de la personne et la dignité humaine.

Je vous souhaite plein succès pour la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale et me réjouis que nous travaillions ensemble pour atteindre nos objectifs communs.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'António Guterres', with a long horizontal flourish extending to the right.

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies

António Guterres

Avant-propos du Secrétaire général adjoint

En ma qualité de chef du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, j'ai l'honneur et le privilège de présenter le Guide à l'usage des délégations pour la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale. Publié pour la première fois en 1952, cet ouvrage a pour objectif de guider les représentantes et représentants dans les travaux de l'Assemblée et de ses organes subsidiaires et de les renseigner sur les services et les moyens qui sont à leur disposition au Siège de l'ONU. Ces services et ces moyens vous sont proposés par de nombreux départements du Secrétariat, qui travaillent tous ensemble pour faciliter les travaux des organes intergouvernementaux de sorte que vous puissiez faire votre travail.



Le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies a adopté des approches novatrices pour assurer la continuité des opérations dans les circonstances sans précédent créées par la pandémie de COVID-19. À sa soixante-quinzième session, pour tenir le débat général, la réunion de haut niveau organisée à l'occasion du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation, le sommet sur la biodiversité, la réunion de haut niveau sur le vingt-cinquième anniversaire de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et la réunion plénière de haut niveau consacrée à la célébration et à la promotion de la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires, l'Assemblée générale aura recours à des déclarations préenregistrées par des dirigeants du monde entier qui seront diffusées

après un mot d'introduction que prononceront les représentantes et représentants présents dans la salle de l'Assemblée générale. Cette mesure extraordinaire a été adoptée par l'Assemblée, sans créer de précédent, afin que ces réunions importantes puissent avoir lieu sans mettre en danger la santé et la sécurité des représentantes et représentants et du personnel.

Le Secrétariat s'est efforcé d'anticiper les besoins des représentantes et représentants et de leur fournir des services efficaces et respectueux de l'environnement, en s'adaptant aux défis rencontrés par la communauté internationale et à la charge de travail et aux responsabilités de l'Organisation.

D'autres informations utiles pour la préparation de la soixante-quinzième session figurent dans la note d'information à l'usage des délégations (A/INF/75/4 et A/INF/75/4/Rev.1), la liste préliminaire annotée des questions à inscrire à l'ordre du jour provisoire (A/75/100) et le projet d'ordre du jour annoté (A/75/100/Add.1), ainsi que dans le *Journal des Nations Unies*, qui est disponible en ligne dans plusieurs langues et donne des informations actualisées en temps réel sur le lieu, le format et l'heure des réunions.

Je vous souhaite une soixante-quinzième session productive et couronnée de succès.



Le Secrétaire général adjoint chargé du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences

Movses Abelian

Table des matières

Message du Secrétaire général	V
Avant-propos du Secrétaire général adjoint	VII
I. Généralités	
Entrée dans l'enceinte du Siège	12
Cartes d'identité ONU et admission aux séances.	12
Renseignements (numéros de téléphone et de bureau).	16
Division de la gestion des soins et de la sécurité et de la santé au travail	16
Service du protocole et de la liaison	16
II. Assemblée générale, grandes commissions de l'Assemblée, Conseil économique et social et autres organes	
L'Assemblée générale et ses grandes commissions	19
Séances plénières de l'Assemblée générale et séances du Bureau	22
Grandes commissions de l'Assemblée générale.	24
Conseil économique et social	25
Autres organes	27
III. Services de conférence	
Service des séances	29
Utilisation du matériel électronique de l'ONU et précautions à prendre	30
Utilisation d'appareils photo et de téléphones portables	30
Disposition des places dans les salles de conférence.	31
<i>Journal des Nations Unies</i>	31
Interprétation	32
Procès-verbaux et comptes rendus de séance	34
Distribution du texte des déclarations rédigées à l'avance qui seront prononcées en séance plénière ou devant une grande commission de l'Assemblée générale	36
Documents	37

IV. Médias, bibliothèque et services à l'intention du public

Porte-parole du Secrétaire général	39
Conférences de presse	39
Services aux correspondants de presse	39
Département de la communication globale	40
ONU Info	43
Section de la vidéo de l'ONU	45
Médias sociaux.	46
Médias : services et installations	46
Partenariats avec les médias	48
Photographies de l'ONU	49
Campagnes de communication et points de contact.	49
Services fournis par le réseau des centres d'information des Nations Unies	50
Bibliothèque Dag Hammarskjöld.	56
Publications des Nations Unies	59
United Nations Development Business	61

V. Locaux et services à l'usage des délégations

Cartes d'identité ONU	63
Services audiovisuels	64
Section des archives et de la gestion des dossiers	66
Services informatiques.	66
Administration du garage	69
Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche	74
École internationale des Nations Unies.	75
Organisme de liaison de la ville de New York	77
Programmes	78
Services.	79
Comité d'accueil.	80
Banque	80
Cartes de l'ONU.	81
Installations pour les personnes handicapées.	82
Foire aux questions	85
Index	97

I. Généralités

Le Siège de l'Organisation des Nations Unies couvre une superficie de plus de sept hectares dans l'île de Manhattan. Il est bordé au sud par la 42^e Rue Est, au nord par la 48^e Rue Est, à l'ouest par la partie de la Première Avenue qui s'appelle maintenant United Nations Plaza et à l'est par l'East River et le Franklin D. Roosevelt Drive. Propriété de l'Organisation, il est territoire international.

Le complexe du Siège est constitué des cinq principaux bâtiments ci-après, qui communiquent entre eux :

- Le bâtiment de l'Assemblée générale, où se trouvent la salle de l'Assemblée générale, les salles de conférence 4, 5, 6, 7, 8, 11, 12, E et F, et des bureaux à l'usage du Secrétaire général et du Président de l'Assemblée générale ;
- Le bâtiment de la Bibliothèque (fermé pour raisons de sécurité, à l'exception de la salle de lecture) ;
- Le bâtiment de l'annexe sud (fermé pour raisons de sécurité, à l'exception de la cafétéria, qui sera ouverte provisoirement pendant le débat général) ;
- Le bâtiment des conférences, édifice long, peu élevé et parallèle au fleuve, aux premier et deuxième étages duquel se trouvent la salle du Conseil économique et social, la salle du Conseil de sécurité et la salle du Conseil de tutelle et au sous-sol duquel se trouvent les salles de conférence 1, 2, 3, 9, A, B, C et D, les salles de conférence 1, 2, 3 et 10 se trouvant au rez-de-chaussée.
- Le bâtiment du Secrétariat (39 étages), au premier étage duquel se tiennent les conférences de presse.

L'entrée des délégations (au niveau de la 45^e Rue Est) donne accès à toutes les salles de conférence, aux salles des conseils qui se trouvent dans le bâtiment des conférences, ainsi qu'à la salle de l'Assemblée générale et aux autres salles de conférence situées dans le bâtiment de l'Assemblée générale. Il y a également une entrée près du bâtiment de la Bibliothèque et de l'annexe sud, au niveau de la 43^e Rue Est.

Plusieurs bâtiments voisins du Siège abritent des services de l'ONU :

- DC1, One United Nations Plaza, 787 First Avenue ;
- DC2, Two United Nations Plaza, 323 East 44th Street ;
- Immeuble FF, 304 East 45th Street ;
- Immeuble Albano, 305 East 46th Street ;
- Bâtiment de l'UNITAR, 801 United Nations Plaza ;
- Immeuble Falchi, 31-00 47th Avenue, Long Island City (Queens).

Il est conseillé de vérifier auprès des Renseignements (téléphone : 212-963-9999) où se trouve tel ou tel département ou bureau. Pour passer un appel d'un téléphone de l'ONU à un autre, il suffit de composer le numéro de poste qui commence par 3 ou 7 suivi des quatre derniers chiffres du numéro : pour les numéros ayant le préfixe 212-963, composer le 3 puis les quatre derniers chiffres du numéro de téléphone, pour ceux dont le préfixe est le 917-367, composer le 7 puis les quatre derniers chiffres du numéro de téléphone.

Entrée dans l'enceinte du Siège

- **Piétons** : L'entrée piétonne pour les délégations qui se rendent à la salle de l'Assemblée générale est située à l'angle de la Première Avenue et de la 45^e Rue Est.
- **Automobiles** : Pour pouvoir entrer et stationner dans l'enceinte du Siège, les automobiles doivent être pourvues des plaques d'immatriculation diplomatiques ONU (plaques « D ») ainsi que de la vignette électronique de la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale. (Pour tout complément d'information, voir la rubrique sur le stationnement des véhicules, à la page 69).

Cartes d'identité ONU et admission aux séances

En raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et des restrictions appliquées à la tenue de réunions dans les locaux de l'Organisation des Nations Unies à titre de mesures

de précaution visant à contenir la propagation de la COVID-19, l'accès au bâtiment pourrait être limité. Veuillez consulter la note d'information à l'usage des délégations (A/INF/75/4) pour obtenir les dernières informations sur les dispositions relatives aux réunions de haut niveau et au débat général.

Enregistrement des membres des délégations

Les cartes d'identité ONU délivrées aux membres des délégations pour les sessions ordinaires et extraordinaires de l'Assemblée générale et toutes les autres réunions inscrites au calendrier officiel et devant se tenir au Siège sont établies par le Groupe des cartes d'accès et d'identité, situé dans le bâtiment FF (320 East 45th Street), après autorisation du Service du protocole et de la liaison (téléphone : 212-963-7181). Les demandes d'enregistrement pour les membres de délégations qui comptent assister à des réunions temporaires peuvent se faire en ligne au moyen du système e-Registration, depuis le portail e-deleGATE (edelegate.un.int). La marche à suivre et une foire aux questions sont disponibles sur le site Web du Service du protocole et de la liaison (protocol.un.org/dgacm/pls/site.nsf/home.xsp). En raison de la pandémie de COVID-19 et des restrictions appliquées à la tenue de réunions dans les locaux de l'Organisation des Nations Unies à titre de mesures de précaution visant à contenir la propagation de la COVID-19, l'accès au bâtiment pourrait être limité.

Les membres des délégations officielles des organisations intergouvernementales (ayant le statut d'observateur) qui n'ont pas de bureaux à New York doivent suivre la procédure d'accréditation précisée dans les lignes directrices à cet effet (« Accreditation Guidelines for intergovernmental organizations away from New York », en anglais uniquement), qui peuvent être consultées sur le site Web du Service du protocole et de la liaison (protocol.un.org/dgacm/pls/site.nsf/home.xsp), sous l'onglet Réunions.

Types de carte d'accès et d'identité¹

On trouvera ci-après les différents types de carte d'accès et d'identité qui peuvent être délivrés :

- Cartes d'accès « dignitaires » sans photo délivrées par le Service du protocole et de la liaison aux chefs d'État ou de gouvernement, aux vice-présidents et aux princes et princesses héritiers, ainsi qu'aux conjoints ;
- Cartes d'accès « dignitaires » avec photo délivrées par le Service du protocole et de la liaison aux vice-premiers ministres et aux ministres, ainsi qu'aux conjoints ;
- Cartes de couleur or établies par le Groupe des cartes d'accès et d'identité pour les chefs de délégation ;
- Cartes bleues établies par le Groupe des cartes d'accès et d'identité pour tous les autres membres des délégations.

Pièces exigées pour la délivrance de cartes d'identité

Cartes d'accès pour dignitaires et membres de délégations (cartes de couleur bleue ou or)

Les personnes souhaitant obtenir une carte relevant des catégories ci-après peuvent faire une demande au moyen du système e-Registration (edelegate.un.int) en envoyant au Service du protocole et de la liaison un formulaire électronique dûment rempli, assorti d'une photographie au format passeport (le cas échéant) :

- Chefs d'État ou de gouvernement, vice-présidents et princes et princesses héritiers, ainsi que les conjoints (photo non exigée) ;
- Vice-premiers ministres et ministres, ainsi que les conjoints (photo en couleur au format jpeg exigée) ;

¹ Les cartes des représentants dont la photo est déjà dans le système informatique du Groupe des cartes d'accès et d'identité peuvent être remises à un membre de la Mission sur présentation d'une pièce d'identité. Les cartes délivrées aux conjoints sont du même type que la carte principale. Les représentants dont la photo date de plus de cinq ans doivent télécharger une nouvelle photo ou se représenter au bureau du Groupe des cartes d'accès et d'identité pour en faire refaire une.

- Membres des délégations officielles (photo en couleur au format jpeg exigée).

Toutes les demandes doivent être présentées au moins deux jours ouvrables avant la date pour laquelle les cartes sont demandées, afin que les formalités puissent être faites et les cartes émises à temps. Il convient de prévoir des délais supplémentaires avant et pendant le débat général et les réunions de haut niveau. La date limite de dépôt des demandes pour le débat de haut niveau (du 22 au 29 septembre 2020) est fixée au vendredi 11 septembre 2020. Pendant le débat de haut niveau, il sera nécessaire de présenter une seconde carte pour accéder au premier étage. Pour plus d'informations, voir le document A/INF/75/4.

Département de la sûreté et de la sécurité

Le Service de la sûreté et de la sécurité fonctionne 24 heures sur 24.

	Téléphone	Bureau
<i>Groupe des services spéciaux</i>	212-963-7531	GA-1B-052

Le Groupe des services spéciaux est situé au premier sous-sol du bâtiment de l'Assemblée générale (bureau GA-1B-052). Il répond, de 8 heures à 17 heures du lundi au vendredi, aux questions concernant les objets trouvés, ainsi qu'à toutes les demandes de renseignements faites en personne.

Le Centre des opérations de sécurité assure un service 24 heures sur 24. Il peut être contacté au 212-963-6666 pour toute demande d'accès aux bâtiments ou demande générale de renseignements. Entre 17 heures et 8 heures, il répond aux questions concernant les objets trouvés.

Des membres du Groupe de la sécurité et de la lutte contre les incendies travaillent au Centre. En cas d'incendie ou d'urgence médicale, composer en premier lieu le 911 (9-911 à partir d'un téléphone de l'ONU), puis le 212-963-5555 (3-5555 à partir d'un

téléphone de l'ONU). Pour plus de détails, voir iseek-newyork.un.org/emergencyNY (en anglais uniquement).

Renseignements (numéros de téléphone et de bureau)

Il convient d'appeler les Renseignements (téléphone : 212-963-9999) pour obtenir :

- L'adresse et le numéro de téléphone de délégations ;
- Le nom du service ou de la personne compétente pour répondre à des questions d'ordre technique ou à des questions de fond ;
- Les numéros de bureau et de téléphone des services, médias et clubs de l'ONU.

Pour connaître le numéro de bureau ou de téléphone de fonctionnaires du Secrétariat, faire le « 0 ». (Pour tout complément d'information sur les services téléphoniques à l'ONU, voir page 68).

Division de la gestion des soins et de la sécurité et de la santé au travail

La Division de la gestion des soins et de la sécurité et de la santé au travail apporte une assistance médicale d'urgence aux membres des délégations et des missions diplomatiques auprès de l'Organisation des Nations Unies. L'équipe de services cliniques de la Division dispense également des services de premiers secours, des soins de santé primaires en cas de maladie ou de blessure, et des conseils relatifs à la santé en voyage ainsi qu'à l'accès aux prestataires locaux de services de soins (médecins, dentistes, pharmacies et hôpitaux, etc.).

Service du protocole et de la liaison

Le Service du protocole et de la liaison fait partie du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences.

	Téléphone	Adresse électronique	Bureau
M ^{me} Beatrix Kania <i>Chef du protocole</i>	212-963-7171	beatrix.kania@un.org	S-0208
M ^{me} Nicole Bresson-Ondieki <i>Chef adjointe du protocole</i>	917-367-4320	bresson@un.org	S-0212
M ^{me} Pilar Fuentes <i>Fonctionnaire hors classe du protocole</i>	212-963-0720	fuentesp@un.org	S-0207
M. Fariz Mirsalayev <i>Fonctionnaire du protocole</i>	212-963-7177	mirsalayev@un.org	S-0205
M ^{me} Aicha Benmansour <i>Fonctionnaire du protocole</i>	917-367-8268	aicha.benmansour@un.org	S-0202

Pour obtenir des renseignements sur les attributions des fonctionnaires du protocole, notamment les États Membres, États observateurs et organisations intergouvernementales qui relèvent de leurs attributions, ainsi que des informations détaillées sur l'enregistrements des représentantes et représentants et des membres du personnel, veuillez consulter le site Web du Service du protocole et de la liaison (protocol.un.org/dgacm/pls/site.nsf/home.xsp).

Pouvoirs

Les représentants des États Membres siégeant à l'Assemblée générale, au Conseil de sécurité et au Conseil économique et social doivent présenter des pouvoirs.

Pour les sessions de l'Assemblée générale, les pouvoirs des représentants (émanant de la ou du Chef de l'État ou du gouvernement ou de la ou du Ministre des affaires étrangères) doivent être communiqués au Secrétaire général une semaine au moins avant l'ouverture de la session, par l'intermédiaire du secrétariat de la Commission de vérification des pouvoirs au Bureau des affaires juridiques (adresse électronique : iwata@un.org) avec copie au Service du protocole et de la liaison (adresse électronique : unprotocol@un.org).

Livre bleu (Missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies)

On trouve dans le Livre bleu la liste du personnel diplomatique des États Membres, du personnel des organisations intergouvernementales accréditées auprès de l'ONU en tant qu'observateurs et du personnel des bureaux de liaison des institutions spécialisées et des organisations associées. Lorsqu'il y a des mouvements de personnel diplomatique et des changements d'adresse, de numéro de téléphone, de numéro de télécopie, de date de fête nationale etc., ces changements sont incorporés à la version en ligne du *Livre bleu* aussitôt que le Service du protocole et de la liaison en a été notifié par une mission permanente.

Site Web du Service du protocole et de la liaison

On trouve sur le site Web du Service du protocole et de la liaison (protocol.un.org) la dernière version du Livre bleu, ainsi que la liste des Chefs d'État et de gouvernement et des Ministres des affaires étrangères, et celle des hauts fonctionnaires des Nations Unies. Le site donne aussi accès au Manuel de protocole de l'Organisation.

II. Assemblée générale², grandes commissions de l'Assemblée, Conseil économique et social et autres organes

L'Assemblée générale et ses grandes commissions

Président de l'Assemblée générale pour la soixante-quinzième session

M. Volkan Bozkir (Turquie)

Le 17 juin 2020, l'Assemblée générale a élu, en application de l'article 30 de son Règlement intérieur, le Président pour sa soixante-quinzième session.

Bureau de la présidence

Le bureau de la présidence se trouve au premier étage du bâtiment des conférences.

	Téléphone	Fax	Bureau
Bureau de la présidence	212-963-7555	212-963-3301	CB-0246
Porte-parole	212-963-6274	212-963-3301	S-0244

Vice-Présidence

Le 29 juin 2020, l'Assemblée générale a élu, en application de l'article 30 de son Règlement intérieur, les 21 vice-présidents pour sa soixante-quinzième session.

² On trouve des renseignements en français sur l'Assemblée générale à l'adresse suivante : un.org/fr/ga/.

Vice-présidents de l'Assemblée générale pour la soixante-quinzième session

1. Afghanistan	9. Liban	16. Fédération de Russie
2. Albanie	10. Libye	17. Somalie
3. Cameroun	11. Mali	18. Togo
4. Chine	12. Monaco	19. Turkménistan
5. Eswatini	13. Palaos	20. Royaume-Uni de Grande-
6. France	14. Paraguay	Bretagne et d'Irlande du Nord
7. Grenade	15. Pérou	21. États-Unis d'Amérique
8. Jordanie		

Dispositions prises par le Secrétariat pour l'Assemblée générale

Le Secrétaire général agit à toutes les séances de l'Assemblée générale en sa qualité de Chef de l'administration de l'Organisation.

Le Secrétaire général adjoint chargé du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, Movses Abelian, assure la bonne marche de l'ensemble des travaux du Secrétariat intéressant l'Assemblée générale.

La Directrice de la Division des affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social coordonne les travaux du Secrétariat se rapportant à la session. Elle est en outre responsable du service des séances plénières et des séances du Bureau de l'Assemblée générale.

Les questions ayant trait aux travaux de l'Assemblée générale doivent être adressées à la Division des affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social.

Division des affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social

Directrice

M^{me} Ruth de Miranda

Adresse électronique : demiranda@un.org

Service des affaires de l'Assemblée générale

Chef

M. Kenji Nakano

Adresse électronique : nakano@un.org

M^{me} Radhika Ochalik

Adresse électronique : ochalik@un.org

M^{me} Jullyette Ukabiala

Adresse électronique : ukabiala@un.org

M^{me} Claudia Gross

Adresse électronique : claudia.gross@un.org

M^{me} Svetlana Emelina Sarte

Adresse électronique : emelina@un.org

M^{me} Kazumi Kawamoto

Adresse électronique : kawamoto@un.org

M^{me} Alexia Poriki

Adresse électronique : alexia.poriki@un.org

M. Wannes Lint

Adresse électronique : lint@un.org

Liste des orateurs

M. Carlos Galindo

Adresse électronique : galindo@un.org

Informations concernant les élections durant les séances plénières et la présentation des candidatures³

M^{me} Kazumi Kawamoto

Adresse électronique : kawamoto@un.org

M^{me} Alexia Poriki

Adresse électronique : alexia.poriki@un.org

Les fonctionnaires susmentionnés ne s'occupent que des questions concernant les séances plénières de l'Assemblée générale et les séances du Bureau.

³ Les informations sur les candidatures présentées par les États Membres pour la session figurent sur la page CandiWeb, qui est accessible depuis le portail e-deleGATE (edelegate.un.int).

Séances plénières de l'Assemblée générale et séances du Bureau

Calendrier. Le projet de programme de travail des séances plénières pour la soixante-quinzième session est présenté dans le rapport du Secrétaire général sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale (A/74/953). Il n'existe pas de programme de travail déterminé à l'avance pour les séances, officielles et informelles, de l'Assemblée réunie en plénière devant se tenir lors de la reprise de la session (1^{er} janvier 2021 – septembre 2021). Les séances seront annoncées dans le *Journal des Nations Unies* lorsqu'elles auront été programmées.

Ordre du jour. L'ordre du jour provisoire de la soixante-quinzième session ordinaire est paru sous la cote A/75/150 et la liste préliminaire annotée sous les cotes A/75/100 et A/75/100/Add.1. Une fois que l'Assemblée générale l'aura adopté, l'ordre du jour paraîtra sous la cote A/75/251 (voir le document A/75/252 pour la répartition des questions inscrites à l'ordre du jour).

Liste des orateurs. Les chargés de liaison des missions permanentes sont priés de procéder à l'inscription des orateurs auprès du Service des affaires de l'Assemblée générale en utilisant le système eSpeakers accessible depuis le portail e-deleGATE (edelegate.un.int). Pour obtenir de l'aide concernant l'inscription sur la liste des orateurs, envoyer un courriel à gaspeakerslist@un.org et à galindo@un.org.

Projets de résolution et de décision. Pour déposer un projet de résolution ou de décision en vue d'une séance plénière, veuillez consulter la marche à suivre en la matière à l'adresse suivante : un.org/en/ga/pdf/guidelines_submit_draft_proposals.pdf (en anglais uniquement).

Réunions de haut niveau et débat général. Une note d'information à l'usage des délégations portant sur les modalités prévues pour les réunions de haut niveau et le débat général est parue sous la cote A/INF/75/4.

Autres documents utiles. D'autres informations sur l'organisation de la session (sur la conduite des séances, la longueur des déclarations, les explications de vote, le droit de réponse,

les motions d'ordre, les déclarations de clôture, les comptes rendus de séance, les résolutions, la documentation, les questions se rapportant au budget-programme, les manifestations et réunions commémoratives, et les conférences spéciales, etc.) paraîtront dans le mémorandum du Secrétaire général (A/BUR/75/1). Le rapport du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale⁴ contient, entre autres choses, un tableau des résolutions de l'Assemblée générale se rapportant à la revitalisation de ses travaux.

Portail e-deleGATE

Le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences a centralisé sur le portail e-deleGATE (edelegate.un.int) les services numériques mis à la disposition des membres des délégations. Ce portail, qui est protégé par mot de passe, contient des liens vers des informations générales (par exemple, les documents officiels, le *Journal des Nations Unies* et ONU Info) et donne accès à toutes sortes de services, dont l'enregistrement en ligne des membres des délégations qui participent aux réunions (e-Registration), l'inscription sur la liste des orateurs (eSpeakers) et la possibilité de se porter auteur de projets de résolution de l'Assemblée générale, de ses grandes commissions et de ses organes subsidiaires (eSponsorship).

L'accès au portail e-deleGATE est géré par des administrateurs dans chaque mission permanente ; ce sont eux qui donnent aux représentants de leur mission l'autorisation d'accéder à telle ou telle partie du portail. Les nouveaux représentants sont priés de prendre contact avec l'administrateur désigné de leur mission pour obtenir l'accès au portail. Les questions concernant telle ou telle commission doivent être adressées au secrétariat de la commission concernée, tandis que les questions concernant la plénière et le portail dans son ensemble doivent être adressées au Service des affaires de l'Assemblée générale (gaab@un.org).

⁴ Voir également un.org/fr/ga/revitalization/.

Grandes commissions de l'Assemblée générale

La Première Commission, la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) et les Deuxième, Troisième, Cinquième et Sixième Commissions ont élu, en application de l'article 30 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, leurs présidents respectifs pour la soixante-quinzième session. Se reporter à la rubrique correspondante pour obtenir des précisions.

La responsabilité des activités concernant les grandes commissions, comités et autres organes incombe aux représentants du Secrétaire général auprès de ces comités. Les secrétaires des grandes commissions, comités et autres organes de l'Assemblée générale dont le nom est aussi indiqué ci-après sont détachés par des services ou bureaux du Secrétariat.

Première Commission

Président : M. Agustín Santos Maraver (Espagne)

Secrétaire de la Première Commission

M^{me} Sonia Elliott

Adresse électronique : elliotts@un.org

Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

Président : M. Collen Vixen Kelapile (Botswana)

*Secrétaire de la Commission des questions politiques
spéciales et de la décolonisation*

M^{me} Sangeeta Sharma

Adresse électronique : sharma7@un.org

Deuxième Commission

Président : M. Amrit Bahadur Rai (Népal)

Secrétaire de la Deuxième Commission

M^{me} Emer Herity

Adresse électronique : herity@un.org

Troisième Commission

Présidente : M^{me} Katalin Annamária Bogay (Hongrie)

Secrétaire de la Troisième Commission

M. Ziad Mahmassani

Adresse électronique : mahmassani@un.org

Cinquième Commission

Président : M. Carlos Amorín (Uruguay)

Secrétaire par intérim de la Cinquième Commission

M. Lionel Berridge

Adresse électronique : fifthcommittee@un.org

Sixième Commission

Président : M. Milenko Esteban Skoknic Tapia (Chili)

Secrétaire de la Sixième Commission

M. Huw Llewellyn

Adresse électronique : llewellyn@un.org

Conseil économique et social

La session de 2021 du Conseil économique et social se déroule du 23 juillet 2020 au 22 juillet 2021. Conformément à la décision 2020/200 A du Conseil, les membres du Bureau du Conseil ont été élus pour la session 2021. Le rôle de ce Bureau est d'organiser les travaux de la session (voir la résolution 2021/1 sur l'organisation des travaux de la session de 2021 du Conseil), avec l'aide du Secrétariat (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences et Département des affaires économiques et sociales). Pour tout complément d'information, consulter la page Web du Conseil (un.org/ecosoc/) et le portail e-deleGATE.

Bureau de la présidence

Le bureau de la présidence se trouve au deuxième étage du bâtiment des conférences (CB-0225).

Dispositions prises par le Secrétariat pour le Conseil économique et social

La Chef du Service des affaires du Conseil économique et social (Division des affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) coordonne les travaux du Conseil et assume la responsabilité directe de la gestion des séances plénières et des forums organisés par le Conseil ainsi que des réunions des organes subsidiaires du Conseil.

La responsabilité fonctionnelle de l'exécution des travaux du Conseil et de ses organes subsidiaires incombe à la Directrice du Bureau de l'appui aux mécanismes intergouvernementaux et de la coordination au service du développement durable (Département des affaires économiques et sociales), qui en assure la coordination.

Séances plénières du Conseil économique et social

Service des affaires du Conseil économique et social (Division des affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social)

Chef de service et secrétaire du Conseil

M^{me} Emer Herity

Adresse électronique : herity@un.org

Bureau de l'appui aux mécanismes intergouvernementaux et de la coordination au service du développement durable (Département des affaires économiques et sociales)

Directrice

M^{me} Marion Barthelemy

Adresse électronique : barthelemy1@un.org

Autres organes

Commission de vérification des pouvoirs

Secrétaire de la Commission

M^{me} Tomoko Iwata

Adresse électronique : iwata@un.org

Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Secrétaire exécutive

M^{me} Shari Klugman

Adresse électronique : klugman@un.org

Comité des contributions

Secrétaire de la Commission

M^{me} Sharon Borsits

Adresse électronique : borsits@un.org

Comité des conférences

Secrétaire de la Commission

M^{me} Xin Tong-Maywald

Adresse électronique : tongx@un.org

III. Services de conférence

Service des séances

Le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences est chargé de fournir les services suivants pour les séances qui se tiennent dans les salles de conférence situées dans le bâtiment de l'Assemblée générale et dans le bâtiment des conférences :

- Planification et programmation des séances
- Service dans les salles de conférence
- Interprétation
- Services de documentation et de publication, tels que :
 - ♦ Édition
 - ♦ Traduction
 - ♦ Traitement de texte et publication assistée par ordinateur
 - ♦ Impression
 - ♦ Répartition
- Procès-verbaux de séance officiels

Pour toute demande de renseignement d'ordre général concernant la tenue de séances et les services connexes, s'adresser à la Section de la gestion des réunions (adresse électronique : gmeets@un.org).

Pour tout renseignement d'ordre général concernant la documentation, s'adresser à la Section de la gestion des documents (adresse électronique : dms@un.org).

Pour tout renseignement d'ordre général concernant l'impression et la distribution des documents et les services connexes, s'adresser à la Section de l'appui aux réunions (adresse électronique : chiefmss-dgacm@un.org).

Programme des séances

Le programme est établi par la Section de la gestion des réunions. Le programme quotidien des réunions est publié en ligne dans le *Journal des Nations Unies*.

Tous les clients habilités à réserver des salles de conférence et des services de séance, dont les missions permanentes et les entités des Nations Unies, sont priées d'envoyer une demande au moyen de gMeets (conferences.unite.un.org/gMeets/, en anglais uniquement), le système de guichet unique pour la réservation des salles et les services connexes au Siège. Il convient de remplir tous les champs obligatoires et de répondre aux questions préalables. La Section de la gestion des réunions passe en revue les demandes et envoie les confirmations. Pour savoir où en est une demande, il suffit de consulter la rubrique « All my requests » sur le portail. Pour tout complément d'information, prière de contacter la Section de la gestion des réunions (adresse électronique : gmeets@un.org).

Utilisation du matériel électronique de l'ONU et précautions à prendre

Il est demandé aux membres des délégations et aux autres participants aux réunions de ne pas apporter de nourriture ou de liquides autres que de l'eau dans les salles de conférence pour ne pas endommager les systèmes d'interprétation simultanée. Les microphones, les cadrans de sélection, les boutons de vote et les écouteurs sont des dispositifs électroniques fragiles ; ils doivent être utilisés avec précaution. La présence d'un téléphone portable près d'un microphone peut nuire à la qualité du son.

Utilisation d'appareils photo et de téléphones portables

Il est également demandé aux représentantes et représentants de s'abstenir de passer ou d'accepter des appels sur leur téléphone portable pendant les séances.

Disposition des places dans les salles de conférence

Le 22 juin 2020, la délégation de l'Islande a été tirée au sort par le Secrétaire général adjoint chargé du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, agissant au nom du Secrétaire général, pour occuper la première place dans la salle de l'Assemblée générale à la soixante-quinzième session. Elle occupera donc, dans la première travée, le premier siège à droite du Président, la place des autres délégations suivant l'ordre alphabétique anglais du nom du pays représenté, conformément à l'usage. La disposition des places est la même pour les grandes commissions.

Les délégations pourront obtenir une copie électronique du diagramme indiquant la disposition des places en envoyant un courrier électronique au Chef de la Section de l'appui aux réunions (chiefmms-dgacm@un.org).

Journal des Nations Unies

Le *Journal des Nations Unies* est établi par le Groupe du *Journal* (adresse électronique : journal@un.org). Le bureau ouvre à 10 heures.

Le *Journal* paraît du lundi au vendredi. En application de la résolution 71/323 de l'Assemblée générale, tous les contenus se rapportant aux séances officielles, dont les aperçus, sont publiés tout au long de l'année dans les six langues officielles de l'Organisation (anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe), conformément à l'article 55 du Règlement intérieur de l'Assemblée.

Une version numérique multilingue, compatible avec smartphones et tablettes, est disponible à l'adresse journal.un.org/fr. La dernière version PDF du *Journal* numérique peut être téléchargée et imprimée sur le site du *Journal*, dans les six langues officielles, en cliquant sur « Télécharger PDF ». Le *Journal* est également accessible depuis le site Web de l'Organisation et le Système de diffusion électronique des documents (Sédoc, documents.un.org), sur Twitter ([@Journal_UN_UNU](https://twitter.com/Journal_UN_UNU), en anglais

uniquement) et sur Facebook (facebook.com/UNJournal. Official, en anglais uniquement), ou via le service d'abonnement électronique aux documents de l'ONU (pour s'abonner, se rendre sur le site undocs.org/fr).

Le *Journal* contient des informations sur les réunions de la journée et les réunions à venir, à savoir :

- ♦ Séances officielles (les aperçus seront ajoutés après les séances, le cas échéant) ;
- ♦ Consultations
- ♦ Autres réunions
- ♦ Réunions à venir

Également dans la version numérique :

- ♦ Informations actualisées en temps réel sur les séances ;
- ♦ Liste quotidienne des documents ;
- ♦ Signatures et ratifications (traités multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général) ;
- ♦ Informations sur les conférences de presse.
- ♦ Généralités

Les contenus à insérer dans le programme de séances officielles du *Journal* doivent être soumis par l'entremise du Système de gestion des contenus du *Journal* (*Journal Content Management System*, JCMS ; journal.un.org/jcms, en anglais uniquement). Les informations relatives aux consultations et à d'autres réunions et manifestations doivent être communiquées par courrier électronique à l'adresse journal@un.org. L'heure limite de soumission des informations à paraître dans le *Journal* du lendemain est 16 heures pour le programme des réunions et les aperçus. Les informations qui concernent les autres activités doivent être envoyées avant 18 heures au moins deux jours à l'avance.

Interprétation

Pour ce qui est des séances bénéficiant de services d'interprétation, les déclarations prononcées dans l'une des six langues officielles de l'Organisation sont interprétées dans les autres.

Les orateurs sont priés de prononcer leur déclaration à une cadence raisonnable. Même s'ils disposent de plus en plus souvent d'un temps de parole limité, les intervenants sont priés de s'exprimer, dans la mesure du possible, à une cadence normale pour que les interprètes puissent rendre les déclarations de manière fidèle et complète. Lorsque les orateurs accélèrent leur débit pour respecter le temps de parole qui leur est imparti, la qualité de l'interprétation risque d'en souffrir. Il est conseillé de ne pas dépasser une cadence comprise entre 100 et 120 mots à la minute en anglais.

Traductions écrites de déclarations prononcées dans les langues officielles

Lorsqu'une délégation donne une traduction écrite de sa déclaration, elle doit indiquer sur la première page du texte s'il est « à lire tel quel » ou s'il est « à vérifier au prononcé ». Pour les textes fournis dans plusieurs langues officielles, la délégation doit indiquer clairement lequel est à considérer comme le texte officiel.

Lecture du texte tel quel. Les interprètes suivront la traduction fournie. En conséquence, les modifications, dont les omissions et les ajouts, que l'orateur pourrait apporter au texte ne seront vraisemblablement pas rendues dans l'interprétation.

Lecture avec vérification au prononcé. Les interprètes suivront l'orateur et non la traduction fournie. Si l'orateur s'écarte du texte, la délégation doit savoir que l'interprétation entendue dans la salle ne correspondra pas nécessairement à la traduction qu'elle pourra avoir distribuée à l'assistance et à la presse.

Microphones. Les microphones ne commencent à fonctionner que lorsque les représentants ont été invités à prendre la parole et que les intéressés ont appuyé sur le bouton. Pour que leurs interventions puissent être enregistrées et interprétées au mieux, les orateurs doivent parler directement et distinctement devant le microphone, surtout lorsqu'il s'agit de chiffres, de citations ou de termes très techniques ou lorsqu'ils lisent

un discours rédigé à l'avance. Ils sont en outre priés d'éviter de tapoter le microphone pour vérifier qu'il fonctionne, de tourner les pages, et de passer ou de prendre des appels sur leur téléphone portable.

Procès-verbaux et comptes rendus de séance

Des comptes rendus écrits sont établis pour les séances plénières des organes principaux, les séances des grandes commissions de l'Assemblée générale et, de façon limitée et sélective, les séances de certains autres organes. Il peut s'agir soit de procès-verbaux de séance soit de comptes rendus analytiques. Ces documents sont établis par le Secrétariat ; les délégations peuvent y apporter des rectifications, **mais les rectifications qui ajoutent au sens du discours réellement prononcé ou le modifient ne peuvent être acceptées.**

- Les procès-verbaux de séance relatent les débats dans leur intégralité. Ils comportent une traduction des discours prononcés dans les autres langues ainsi qu'une transcription éditée des discours prononcés dans la langue utilisée dans le procès-verbal.
- Les délégations doivent savoir que toute partie d'une déclaration écrite qui n'est pas effectivement lue en séance n'apparaîtra pas dans le compte rendu de ladite séance.
- Les comptes rendus analytiques relatent les débats sous une forme concise et abrégée. Ils n'ont pas pour objet d'inclure systématiquement chacune des interventions ni de les reproduire textuellement.
- L'établissement des procès-verbaux et comptes rendus analytiques pour les organes de l'ONU est réglementé par un certain nombre de décisions de l'Assemblée générale ou d'autres organes principaux.

Il existe également des enregistrements audiovisuels des débats des séances, lesquels peuvent être consultés (voir page 47).

Rectifications à apporter à des procès-verbaux de séance ou comptes rendus analytiques

- **Prière de communiquer les rectifications à apporter à des procès-verbaux de séance** à la Chef du Service de la rédaction des procès-verbaux de séance (kazanlio@un.org).
- **Prière de communiquer les rectifications à apporter à des comptes rendus analytiques** à la Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org).

Les rectifications doivent être apportées en respectant ce qui est indiqué dans la note de bas de page apparaissant sur la première page des procès-verbaux de séance et des comptes rendus analytiques. Si elles sont apportées sur le texte d'un exemplaire papier du document à corriger, la première page du document rectifié doit porter la signature et le titre d'un membre autorisé de la délégation intéressée.

Les délégations sont priées de veiller à ce que les rectifications apportées à la main soient écrites lisiblement et d'indiquer de façon précise à quel endroit elles doivent être insérées.

Les rectifications du texte des procès-verbaux de séance ne doivent viser que des erreurs ou omissions concernant des déclarations effectivement prononcées ; elles ne peuvent porter que sur le texte de la langue dans laquelle elles ont été prononcées. Lorsqu'une demande de rectification est présentée, il est procédé à un contrôle au moyen de l'enregistrement audiovisuel de l'intervention en question.

Les rectifications du texte des comptes rendus analytiques ne doivent ni porter sur le style ni comprendre de longs passages ajoutés qui rompraient l'équilibre général du compte rendu.

Le texte d'un discours ne doit pas être communiqué en lieu et place de rectifications.

Publication de rectifications

La version corrigée des procès-verbaux ou des comptes rendus des séances des organes de l'Organisation des Nations Unies est publiée dans le Système de diffusion électronique des documents (documents.un.org).

Distribution du texte des déclarations rédigées à l'avance qui seront prononcées en séance plénière ou devant une grande commission de l'Assemblée générale

S'il est disponible, le texte devra être remis en au moins 20 exemplaires dans la zone de réception située au fond de la salle de l'Assemblée générale, ou au Guichet Documents dans les autres salles de réunion, par un représentant ou une représentante de la délégation intéressée muni d'une carte d'identité ONU en cours de validité.

Les délégations sont invitées à envoyer une version (en format PDF et Microsoft Word, dans la mesure du possible) du texte de leur déclaration par courrier électronique à l'adresse estatements@un.org, au plus tard deux heures avant la séance, afin qu'elles soient téléchargées dans la section « eStatements » de la version numérique du *Journal*. Par ailleurs, lorsque les réunions se tiennent sur place, les délégations peuvent se présenter au point de distribution des documents situé à l'intérieur de la salle de l'Assemblée générale ou au Guichet Documents dans les autres salles de réunion, pour soumettre un exemplaire papier (pas d'impression recto verso ni d'agrafe) qui sera numérisé et téléchargé dans eStatements. Il convient d'indiquer en objet du courrier électronique et dans l'entête de la déclaration le titre de la séance et le nom de l'intervenant(e), ainsi que le point de l'ordre du jour correspondant. La déclaration ne sera pas mise en ligne avant d'avoir été prononcée. Seules les déclarations effectivement prononcées lors d'une séance seront mises en ligne sur eStatements.

Les questions relatives à la documentation de l'Assemblée générale doivent être adressées à la Section de la gestion des documents.

Section de la gestion des documents

	Adresse électronique
Section de la gestion des documents	dms@un.org
Chef M ^{me} Deirdre Durrance	durrance@un.org

Documents

Traduction et reproduction des documents

Les délégations qui désirent soumettre des documents à un organe de l'ONU pour examen doivent les adresser au Secrétaire général ou au secrétariat de l'organe intéressé. Le personnel de la Section de la gestion des documents n'est pas autorisé à recevoir directement des délégations des documents à traduire ou à reproduire.

Les diverses catégories de documents sont les suivantes :

- Série « Distribution générale » ;
- Série « Distribution limitée ». Dans la cote des documents de cette série, le numéro d'ordre est précédé de la lettre « L ». Il s'agit de documents à caractère temporaire (projets de résolution et amendements, par exemple). Des dispositions spéciales ont été prévues pour que de tels documents, présentés pendant une séance pour être utilisés sur-le-champ, soient traduits et reproduits immédiatement à titre de version préliminaire portant la mention « Provisoire » ; dans ce cas, ils sont distribués en anglais uniquement aux participants. Le texte définitif et ses traductions sont publiés ultérieurement ;
- Dans la cote des documents de cette série, le numéro d'ordre est précédé de la lettre « R ». Il s'agit uniquement de documents qui, étant donné la nature de leur contenu, ne sont pas rendus publics au moment de leur parution ; ces documents ne sont pas publiés sur le Sédoc ;

- Les documents de séance et les documents de travail, désignés respectivement par les lettres « CRP » et « WP ». Ce sont des documents non officiels ; ils restent en anglais ou dans la langue d'origine s'ils ont été établis dans une autre langue. Ils sont utilisés au cours d'une séance ou de plusieurs séances et ne sont distribués qu'aux participants et aux autres personnes intéressées qui assistent aux séances au cours desquelles ils sont examinés. Les secrétariats des organes compétents peuvent mettre ces documents sur leur site Web ou les rendre accessibles par d'autres moyens électroniques. Ces documents ne sont pas publiés sur le Sédoc.

Communications des États Membres devant être distribuées comme documents de l'Assemblée générale

Pour obtenir la publication de leurs communications comme documents officiels de l'Assemblée générale, les délégations doivent s'assurer que ces communications sont bien adressées au Secrétaire général et signées par le (la) Représentant(e) permanent(e) ou le (la) Chargé(e) d'affaires de leur mission permanente auprès de l'ONU. La communication doit porter le numéro de la session de l'Assemblée générale ainsi que le numéro et l'intitulé du point de l'ordre du jour (le dernier en date) au titre duquel elle doit être publiée.

Une version électronique présentée au format Microsoft Word doit être envoyée au Cabinet du Secrétaire général (sgcentral@un.org), avec copie à dms@un.org et gaab@un.org, afin de faciliter le traitement des communications. Si une version existe dans une autre langue officielle de l'ONU, il convient de la joindre en indiquant clairement celle qui est l'originale et celle qui doit être utilisée comme référence. Tout ce qui est accessible au public sur les sites Web ou par l'intermédiaire des médias, tel que déclarations, communiqués de presse, contenu des médias sociaux et images, doit faire l'objet d'une citation, plutôt que d'être reproduit intégralement dans les communications.

Informations complémentaires

Pour de plus amples renseignements, prière de contacter dms@un.org.

IV. Médias, bibliothèque et services à l'intention du public

Porte-parole du Secrétaire général

Porte-parole du Secrétaire général
M. Stéphane Dujarric
Adresse électronique : dujaric@un.org

Porte-parole adjoint
M. Farhan Haq
Adresse électronique : haqf@un.org

Porte-parole auxiliaires
M^{me} Eri Kaneko
Adresse électronique : kaneko@un.org
M^{me} Florencia Soto Nino
Adresse électronique : sotonino@un.org
M^{me} Stéphanie Tremblay
Adresse électronique : tremblay@un.org
M^{me} Daniela Gross de Almeida
Adresse électronique :
daniela.grossdealmeida@un.org

	212-963-7160	
Bureau de liaison avec la presse	212-963-7161	S-0222
	212-963-7162	S-0226

Conférences de presse

Les demandes de conférence de presse doivent être adressées au Bureau du porte-parole du Secrétaire général (bureau S-0226 ; téléphone : 212-963-7160, 212-963-7161 ou 212-963-7162). Seuls les journalistes accrédités peuvent assister aux conférences de presse. Les attachés de presse peuvent assister aux conférences de presse parrainées par leur mission.

Services aux correspondants de presse

Le porte-parole du Secrétaire général tient un point de presse tous les jours à midi. Pendant les sessions de l'Assemblée générale, la ou le porte-parole de la présidence de l'Assemblée informe également la presse des travaux de l'Assemblée. Ces

points de presse quotidiens sont diffusés en direct sur le Web et archivés pour pouvoir être visionnés à la demande dès qu'ils sont terminés (voir webtv.un.org/media/, en anglais uniquement). On trouvera sur le site Web du Bureau du porte-parole du Secrétaire général (un.org/sg/en/content/noon-briefing-highlight, en anglais uniquement) les faits saillants du point de presse quotidien. Pour tout autre service, consulter la page un.org/sg/spokesperson (en anglais uniquement).

Département de la communication globale

Le Département de la communication globale assure des services très divers à l'intention des médias, des organisations non gouvernementales et du public.

Division de l'information et des médias
Directrice, M^{me} Hua Jiang
Adresse électronique : jiang1@un.org

Service de la diffusion et des services aux médias
Directrice adjointe par intérim, M^{me} Isabelle Broyer
Adresse électronique : broyer@un.org

Section des communiqués de presse
En anglais : un.org/press/en/
En anglais : un.org/press/fr

Groupe des ressources multimédias
Chef, M. Antonio da Silva
Adresse électronique : silva@un.org

Service photographique de l'ONU.
Chef, M. Mark Garten
Adresse électronique : garten@un.org

Groupe de la télédiffusion et des installations de télévision
Chef, M. David Woodie
Adresse électronique : woodie@un.org

Groupe de la diffusion sur le Web (webtv.un.org)
Chef, M. Andreas Damianou
Adresse électronique : damianou@un.org

Groupe des accréditations et de la liaison avec les médias
Chef, M. Tal Mekel
Adresse électronique : mekel@un.org

Centre de documentation pour les médias (mdc@un.org)

Service de l'actualité et des contenus
Directrice adjointe, M^{me} Mita Hosali
Adresse électronique : hosali@un.org

ONU Info = rushes
(news.un.org/fr/)
Rédacteur en chef, M. Ben Malor
Adresse électronique : malor@un.org

ONU Info = planification et reportages
(news.un.org/fr/)
Rédacteur en chef par intérim, M. Victor Evans-Harvey
Adresse électronique : evans-harvey@un.org

Section de la vidéo de l'ONU
Chef, M^{me} Sofia Diarra
Adresse électronique : sofia.diarra@un.org

Service des activités de communication numérique et de
promotion
Directeur adjoint, M. Joachim Harris
Adresse électronique : Joachim.harris@un.org

Section des services Web (un.org/fr)
Chef, M. Peter Dawkins
Adresse électronique : dawkins@un.org

Section des médias sociaux
Responsable, M. Joachim Harris
Adresse électronique : Joachim.harris@un.org

Groupe de l'appui numérique
Chef, M. Robert Neshovski
Adresse électronique : neshovski@un.org

Groupe des partenariats
Chef, M^{me} Fang Chen
Adresse électronique : fchen@un.org

Division de la communication stratégique
Responsable, M. Janos Tisovszky
Adresse électronique : tisovszky@un.org

Service des campagnes de communication
Chef, M^{me} Nanette Braun
Adresse électronique : nanette.braun@un.org

Service des centres d'information
Chef, M. Janos Tisovszky
Adresse électronique : tisovszky@un.org

Division de la sensibilisation du public
Directeur, M. Maher Nasser
Adresse électronique : nasser@un.org

Partenariat et mobilisation du public/Initiative Impact universitaire
et secrétariat du Comité de l'information

Directeur adjoint, M. Ramu Damodaran
Adresse électronique : damodaran@un.org

Service de l'administration et de la gestion
Directrice adjointe, M^{me} Maha El-Bahrawi
Adresse électronique : el-bahrawi@un.org

Communiqués de presse

La Section des communiqués de presse établit :

- Des résumés, sous forme de communiqués de presse en anglais et en français, des séances publiques tenues au Siège par les organes principaux de l'Organisation et les grandes commissions, qui sont généralement disponibles le jour même ;
- Le cas échéant, des communiqués sur les grandes conférences et réunions organisées sous l'égide des Nations Unies dans d'autres régions du monde.

Prière de noter que ces communiqués, qui sont établis à l'intention des médias et contiennent aussi des renseignements d'ordre général sur les questions examinées, ne constituent pas des comptes rendus officiels. Les communiqués en anglais sont disponibles à l'adresse un.org/press/en/ et les communiqués en français à l'adresse un.org/press/fr/.

Les correspondants accrédités peuvent se procurer communiqués de presse, dossiers de presse et autres publications des Nations Unies ou liens vers des documents auprès du Centre de documentation pour les médias en envoyant un courrier électronique à l'adresse mdc@un.org.

Site Web de l'ONU

Le site principal de l'ONU (un.org) existe dans les six langues officielles et comporte une section à l'intention des délégations (un.org/fr/sections/resources-different-audiences/delegates/),

dans laquelle sont répertoriées des ressources ainsi que les liens vers le *Livre bleu*, le *Manuel de protocole*, le *Journal des Nations Unies*, des documents des Nations Unies, le portail e-deleGATE et nombre d'autres ressources.

La liste des adresses postales et électroniques et numéros de téléphone et de télécopie des missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies est disponible à l'adresse un.org/fr/member-states/index.html.

Le site de l'ONU donne également accès à divers outils de recherche et renvoie vers les pages d'accueil d'un certain nombre d'organismes des Nations Unies. La page intitulée « Questions thématiques » centralise les informations relatives à 30 grands thèmes (voir un.org/fr/sections/issues-depth/global-issues-overview/index.html).

Pour tout complément d'information, s'adresser à la Section des services Web, par courrier électronique à l'adresse webmaster@un.org ou dawkins@un.org ou par téléphone au 212-963-6974.

ONU Info

ONU Info produit dans les six langues officielles, ainsi qu'en hindi, en portugais et en swahili, des bulletins quotidiens d'information multimédias, des entretiens, des reportages, des dossiers hebdomadaires ou liés aux conférences, qui couvrent les activités menées par le système des Nations Unies partout dans le monde. Consulter la page d'ONU Info à l'adresse news.un.org/fr/.

ONU Info produit des pages thématiques sur plusieurs priorités de l'Organisation, ainsi que des reportages documentaires et photos. Les contenus audio sont regroupés sur la page d'ONU Info, d'où ils peuvent être téléchargés facilement par les partenaires audio et autres utilisateurs et intégrés à des reportages en ligne.

Les membres des délégations peuvent s'abonner pour recevoir les dépêches sur l'actualité qui sont mises en ligne sur le site Web d'ONU Info ; les abonnés peuvent choisir de recevoir les dépêches au fur et à mesure qu'elles sont mises en ligne

ou un bulletin à la fin de chaque jour ouvrable. L'application pour smartphones UN News Reader, disponible sur iOS et sur Android (dans les six langues officielles ainsi qu'en hindi, en portugais et en swahili), permet de consulter les informations en ligne et de suivre en direct les principales réunions et conférences de presse.

Disponible gratuitement sur iOS et Android, l'application pour smartphones UN Audio Channels permet de suivre en direct la plupart des activités se déroulant au Siècle. Elle offre aussi des bulletins d'information quotidiens, des reportages et des podcasts disponibles à la demande. Ces podcasts sont également accessibles via Apple Podcasts, Google Podcasts et d'autres clients utilisant des flux RSS.

Les contenus multilingues d'ONU Info sont diffusés via les médias sociaux, dont Facebook, Twitter, YouTube et SoundCloud, et sur des plateformes de réseaux sociaux dans telle ou telle langue.

Les produits d'ONU Info sont élaborés de la même manière que ceux des organes de presse publiant en ligne et présentent l'actualité, des articles, des reportages photo ainsi que des contenus audio et vidéo : ils ne rendent pas compte dans le détail des déclarations faites par les États Membres et n'ont pas valeur de compte rendu officiel.

Ces contenus en ligne sont mis gratuitement à la disposition des organes de presse, des plateformes d'information en ligne et des radio et télédiffuseurs du monde entier, à condition qu'ils aient signé un accord de licence avec le Département de la communication globale. Lorsque ce contenu est utilisé, il convient d'en citer expressément la source, à savoir ONU Info. Tous les contenus intégrés à des pages (photos, vidéos et fichiers audio) sont protégés par le droit d'auteur et soumis à des autorisations préalables. Les médias (plateformes d'information en ligne ou radio et télédiffuseurs) souhaitant utiliser des contenus élaborés par ONU Info peuvent écrire à l'adresse suivante mediapartnerships@un.org ou appeler le 212-963-5597.

Pour de plus amples renseignements sur ONU Info, prière de contacter unnews@un.org.

Section de la vidéo de l'ONU

La Section de la vidéo produit des vidéos sur les informations de dernière minute ainsi que des reportages, des contenus destinés aux médias sociaux, des entretiens, etc. Ces contenus sont mis à disposition sur les principaux sites de l'Organisation ainsi que sur d'autres plateformes du système et sont ensuite diffusés par des partenaires à l'intention de vastes publics et de communautés locales.

Les contenus élaborés par la Section Vidéo ONU sont disponibles dans les six langues officielles ainsi qu'en hindi, en portugais et en swahili. Ces vidéos sont produites dans différents formats qui reflètent l'évolution du monde des communications, des diffuseurs traditionnels à IGTV, ce qui permet de mieux faire comprendre les activités de l'Organisation au public.

UNifeed, le service d'information quotidien, permet aux médias de traiter les questions d'importance mondiale en mettant à leur disposition des vidéos de qualité professionnelle en provenance de l'ensemble du système des Nations Unies. Trois formats vidéo de haute définition sont disponibles à l'heure actuelle : 1080i29.97, 1080i25 et 1080p29.97. Toutes les vidéos sont accompagnées d'une liste des photos et de résumés. Ces sujets proviennent du réseau que constituent les institutions spécialisées des Nations Unies, les fonds et programmes, les opérations de maintien de la paix et le Siège. De nouveaux sujets sont publiés sur le site d'UNifeed dès qu'ils sont prêts. Les reportages d'UNifeed peuvent être téléchargés gratuitement à l'adresse unmultimedia.org/tv/unifeed/ (site en anglais uniquement) ; ils sont soumis au respect des conditions d'utilisation d'UNifeed.

Pour obtenir plus d'informations sur la Section de la vidéo de l'ONU, envoyer un courriel à la Chef de la Section, Sofia Diarra, à l'adresse sofia.diarra@un.org.

Médias sociaux.

L'actualité de l'ONU est présentée en plusieurs langues sur tous les principaux médias sociaux. Pour obtenir la liste des comptes officiels, visiter le site Web de l'ONU (un.org/fr/sections/about-website/un-social-media/index.html) ou envoyer un courriel à scaddan@un.org.

Les délégations sont invitées à publier des informations sur les médias sociaux en utilisant le mot-dièse #UNGA.

Médias : services et installations

La Division de l'information et des médias met au service des délégations et des journalistes accrédités un nombre limité d'installations de télédiffusion, dans la mesure où elles sont disponibles. Il peut y avoir des coûts liés à l'utilisation du studio de télévision. Tous les produits sont accessibles à partir du site unmultimedia.org (en anglais uniquement) ou des liens précédemment cités.

Accréditation des correspondants de presse

Le Groupe des accréditations et de la liaison avec les médias est chargé des services d'accréditation et de liaison pour les représentants des médias — correspondants de presse et de médias en ligne, journalistes de télévision et de radio, photographes, caméramans, etc. Pour les procédures d'accréditation des représentants des médias, consulter la page suivante : un.org/fr/media/accreditation/ ou envoyer un message à l'adresse malu@un.org.

Le Groupe des accréditations et de la liaison avec les médias publie quotidiennement un avis pour les médias comportant des informations sur les réunions intergouvernementales publiques, les points et conférences de presse et les autres activités d'information se tenant au Siège (voir un.org/en/media/accreditation/alert.shtml, en anglais uniquement).

Télévision, diffusion sur le Web et Médiathèque de l'ONU

Le Groupe Télévision et vidéo des Nations Unies retransmet en direct les séances, conférences et événements qui ont lieu au Siège. Ces programmes sont envoyés aux grandes agences internationales et aux organismes de rediffusion (Encompass et The Switch). Pour tout renseignement, s'adresser au Groupe Télévision et vidéo des Nations Unies (adresse électronique : redi@un.org ou woodie@un.org).

Le Groupe de la diffusion sur le Web suit les séances de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité, du Conseil économique et social et du Conseil des droits de l'homme, les audiences de la Cour internationale de Justice, les conférences de presse et les points de presse, ainsi que les manifestations auxquelles le Secrétaire général participe et propose des formules en direct ou à la demande.

Les internautes du monde entier peuvent ainsi les visionner en se connectant au site de la télévision en ligne des Nations Unies (webtv.un.org, site en anglais uniquement). Si les séances disposent de services d'interprétation, la couverture est assurée en direct dans les six langues officielles, ainsi que dans la langue de l'orateur si ce n'est pas une langue officielle de l'ONU. Les vidéos peuvent être visionnées par tout(e) internaute sur un ordinateur ou un appareil mobile. Le site de la télévision en ligne des Nations Unies offre en outre la possibilité aux internautes de copier les vidéos, de les reproduire facilement sur leur propre site et de les partager sur les réseaux sociaux.

Les États Membres, ainsi que les départements de l'ONU et les organismes des Nations Unies, peuvent également demander que les événements auxquels ils participent bénéficient d'une diffusion Web, en appliquant le principe du recouvrement des coûts. Les enregistrements en vue d'une diffusion Web sont faits sur réservation ; les demandes doivent être accompagnées d'un programme, d'une brochure ou d'un lien concernant la manifestation en question. Pour tout renseignement, s'adresser au Groupe de la diffusion sur le Web (adresse électronique : damianou@un.org et justin@un.org).

Les délégations peuvent demander les enregistrements numériques (audio ou vidéo) des séances de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Des fichiers numériques peuvent être téléchargés grâce à un lien envoyé par la Médiathèque. Les commandes passées après les interventions seront honorées dans les meilleurs délais. Toutes les demandes seront traitées dans l'ordre dans lequel elles auront été reçues. Prière d'adresser toute demande à la Médiathèque de l'ONU (adresse électronique : avlibrary@un.org).

Partenariats avec les médias

L'Organisation des Nations Unies a des partenariats de rediffusion avec les organes d'information du monde entier, dont des organismes de télédiffusion, des éditeurs en ligne, des agences de presse, des plateformes de contenus digitaux et des réseaux sociaux. Après avoir passé un contrat de licence, les médias audiovisuels et en ligne partenaires peuvent reprendre les contenus, à savoir des informations multimédias comprenant du texte et des vidéos, des programmes présentés sous la forme de vidéos haute définition, telles que les séries primées et « L'ONU en action », ainsi que les reportages et les journaux quotidiens d'ONU Info.

UNifeed produit des reportages de qualité sur divers sujets intéressant l'ONU. Ces programmes peuvent être téléchargés aux formats PAL et NTSC (unmultimedia.org/tv/unifeed/, site en anglais uniquement) et sont transmis aux médias par l'intermédiaire de l'agence Reuters, d'Associated Press, de CCTV+ et de Wochit Inc.

Le contenu vidéo diffusé via la Télévision des Nations Unies peut être utilisé, sous certaines conditions, par des organes de presse partenaires. Pour tout renseignement, s'adresser au Groupe des partenariats (adresse électronique : media-partnerships@un.org).

Photographies de l'ONU

Les photographies officielles prises à l'occasion de diverses réunions ou activités de l'ONU peuvent être téléchargées depuis la page unmultimedia.org/photo (en anglais uniquement). Les photos sont la propriété de l'Organisation, qui détient tous les droits liés à leur utilisation. Elles ne peuvent être utilisées à des fins publicitaires ou autres fins commerciales sans autorisation préalable du Département de la communication globale. Pour tout renseignement, s'adresser à la Photothèque de l'ONU (adresse électronique : photolibrary@un.org).

Campagnes de communication et points de contact

Division de la communication stratégique

La Division de la communication stratégique met au point et coordonne les campagnes d'information sur des questions prioritaires, par exemple à l'occasion des grandes conférences et célébrations organisées par l'ONU ou en période de crise. Pour tout complément d'information, contacter M. Janos Tisovszky, Responsable de la Division de la communication stratégique (adresse électronique : janos.tisovszky@un.org) ou M^{me} Nanette Braun, Chef du Service des campagnes de communication (adresse électronique : nanette.braun@un.org). On trouvera ci-après certaines des pages Web thématiques de la Division :

- **Objectifs de développement durable** : un.org/sustainabledevelopment/fr/
- **Décennie d'action** : un.org/sustainabledevelopment/fr/decade-of-action/
- **Application ODD en action** : sdgsinaction.com/fr.html
- **Maintien de la paix** : peacekeeping.un.org/fr
- **Service et sacrifice** : peacekeeping.un.org/fr/service-and-sacrifice
- **Afrique Renouveau** : un.org/africarenewal/fr

- **Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine (2015-2024) :** un.org/en/observances/decade-people-african-descent
- **Programme de communication sur le génocide des Tutsis au Rwanda en 1994 et les Nations Unies :** un.org/fr/preventgenocide/rwanda/index.shtml

La liste des sections thématiques de la Division est présentée ci-après :

Section de la Palestine, de la décolonisation et des droits de l'homme

Chef, M. Mikhail Seliankin

Adresse électronique : seliankin@un.org

Section Paix et sécurité

Chef, M. Sunil Narula

Adresse électronique : narulas@un.org

Section du développement durable

Chef par intérim, M^{me} Martina Donlon

Adresse électronique : donlon@un.org

Section Afrique

Chef, M^{me} Sandra Macharia

Adresse électronique : sandra.macharia@un.org

Services fournis par le réseau des centres d'information des Nations Unies

Service des centres d'information

Adresse électronique : dgc_dis_unit@un.org

Site Web : unic.un.org/aroundworld/unics/fr/index.asp

Le Département de la communication globale dispose actuellement de 59 centres et services d'information dans le monde, dont les services d'information à Genève et à Vienne, d'un centre régional d'information à Bruxelles et d'antennes dans huit bureaux de l'ONU. Le Service des centres d'information de la Division de la communication stratégique prête un appui programmatique et administratif au réseau des centres d'information.

Service des centres d'information
Chef, M. Janos Tisovszky

tisovszky@un.org

Section de l'appui au programme
Chef, M. Chris Woodthorpe

woodthorpe@un.org

Division de la sensibilisation du public du Département de la communication globale

Division de la sensibilisation du public
Directeur, M. Maher Nasser
Adresse électronique : nasser@un.org

Directeur adjoint, M. Ramu Damodaran
Adresse électronique : damodaran@un.org
Directrice adjointe, M^{me} Maha El-Bahrawi
Adresse électronique : el-bahrawi@un.org

La Division de la sensibilisation du public du Département de la communication globale a pour vocation de faire connaître les idéaux et les activités de l'ONU à tous les peuples et à toutes les sociétés pour mobiliser leur appui. Elle travaille en coopération avec les principaux groupes intéressés, comme les organisations non gouvernementales, les milieux universitaires, le secteur de l'édition, les bibliothèques, la communauté artistique, les entités du secteur privé, et avec le grand public.

deleGATE et iSeek

L'équipe de l'intranet de l'ONU, iSeek (qui relève de la Division de la sensibilisation du public) met à jour le site deleGATE (un.int/fr), avec des contenus en anglais et en français tirés d'iSeek, et donne accès à certaines informations émanant des commissions de l'Assemblée générale ainsi qu'au répertoire téléphonique du Siège et à l'annuaire du personnel, lequel est équipé d'une fonction de recherche. Le site deleGATE est une source importante d'informations sur les séances, les élections, les rapports importants, la documentation, les journées internationales, les possibilités de formation et les manifestations organisées au Siège. Pour tout complément d'information ou pour envoyer des projets d'article, s'adresser à iseek@un.org.

Section des relations avec les ONG et de la sensibilisation

Relevant de la Division de la sensibilisation du public, la Section des relations avec les ONG et de la sensibilisation a pour mission de nouer des partenariats créatifs pour mettre en lumière et expliquer l'action de l'ONU, grâce notamment :

- ♦ À l'Initiative de mobilisation de la communauté artistique, qui s'efforce de promouvoir l'intégration des questions occupant une place prioritaire pour l'ONU dans les productions cinématographiques et télévisées ;
- ♦ Au programme des messagers de la paix, qui gère les relations avec des personnalités qui mettent leur temps et leur talent au service de l'ONU en s'employant à faire connaître l'action des organismes du système ;
- ♦ Au Groupe des relations avec la société civile, qui entretient des liens avec des organisations non gouvernementales officiellement associées aux activités du Département de la communication globale et appuie les efforts faits par le Département pour diffuser des informations sur les travaux et le rôle de l'Organisation des Nations Unies. Il facilite aussi l'échange d'informations et le développement des partenariats avec la société civile afin que celle-ci comprenne mieux en quoi consistent les travaux de l'Organisation et y participe davantage;
- ♦ Au Service de liaison des Nations Unies avec les organisations non gouvernementales, qui permet aux parties prenantes de prendre véritablement part aux activités de l'Organisation ; il aide les représentants et organisations de la société civile à obtenir une accréditation aux fins de leur participation à des manifestations de haut niveau, à des sommets et à des réunions officielles, et facilite la coopération entre les parties prenantes afin qu'elles puissent coordonner leurs activités, en collaboration avec le Bureau de la présidence de l'Assemblée générale, le Cabinet du Secrétaire général, des organismes du système, etc.

- ♦ À la coordination du Concert de la Journée des Nations Unies, qui est généralement parrainé par un État Membre et qui se tient dans la salle de l'Assemblée générale pour célébrer l'anniversaire de l'entrée en vigueur de la Charte des Nations Unies.

Département des communications mondiales/Centre de ressources pour la société civile

Chef, Groupe des relations avec la société civile

M^{me} Hawa Diallo

Adresse électronique : diallo9@un.org

Site Web : outreach.un.org/ngorelations (en anglais uniquement)

Facebook : facebook.com/UNDGCCSO (en anglais uniquement)

Twitter : @UNDGC_CSO (en anglais uniquement)

Adresse électronique : undgccso@un.org

Services à la société civile fournis par le Conseil économique et social

Le Service des organisations non gouvernementales du Département des affaires économiques et sociales (bureau S-2586 ; téléphone : 212-963-3192) sert de point de contact pour les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social. Pour toute question, les organisations non gouvernementales peuvent contacter le Service en utilisant le système de messagerie du Civil Society Network (csonet.org, en anglais uniquement).

Initiative de mobilisation de la communauté artistique et programme des messagers de la paix

M. Jon Herbertsson

Adresse électronique : herbertsson@un.org

Site Web : outreach.un.org/mop/fr

Site Web : outreach.un.org/ccoi/ (en anglais uniquement)

Adresse électronique : creative@un.org

Groupe de l'action éducative

La Division de la sensibilisation du public gère deux programmes prescrits : le Programme de communication sur l'Holocauste et les Nations Unies et le programme éducatif « En mémoire de l'esclavage ». La Division dirige aussi l'élaboration de la stratégie, de la planification et de la mise en œuvre des initiatives de sensibilisation menées à l'échelle mondiale sur les thématiques, buts et objectifs principaux de l'Organisation des Nations Unies. Elle organise à l'intention des étudiants des activités portant sur les priorités de l'Organisation et appuie l'évolution de l'initiative Simul'ONU afin que celle-ci réunisse une communauté capable de prendre des mesures concrètes pour soutenir l'Organisation et les objectifs de développement durable. Elle fournit également des informations sur la manière d'aligner ces simulations sur les pratiques et les valeurs réelles de l'Organisation.

Programme éducatif « En mémoire de l'esclavage » et Simul'ONU

M. Brenden Varma

Adresse électronique : varmab@un.org

Site Web : un.org/fr/events/slaveryremembranceday/

Facebook : facebook.com/rememberslavery (en anglais uniquement)

Twitter : @rememberslavery (en anglais uniquement)

Site Web : un.org/mun (en anglais uniquement)

Journée internationale de la paix

Site Web : un.org/fr/observances/international-day-peace

Adresse électronique : education-outreach@un.org

Programme de communication sur l'Holocauste et les Nations Unies

M^{me} Tracey Petersen

Adresse électronique : petersen3@un.org

Site Web : un.org/fr/holocaustremembrance/

Facebook : facebook.com/unhop (en anglais uniquement)

Twitter : @UNHOP (en anglais uniquement)

YouTube : youtube.com/holocaustremembrance (en anglais uniquement)

Initiative Impact universitaire

L'initiative Impact universitaire des Nations Unies associe les établissements d'enseignement supérieur, les organisations qui attribuent des bourses et les instituts de recherche avec l'ONU et les met en contact les uns avec les autres pour réfléchir aux questions qui sont prioritaires pour l'Organisation, en particulier les objectifs de développement durable. Il s'agit d'un lieu d'échange sur les idées et les initiatives se rapportant aux activités de l'Organisation.

Chef

M. Ramu Damodaran

Adresse électronique : damodaran@un.org

Site Web : academicimpact.un.org/fr/

Twitter : @ImpactUN (en anglais uniquement)

Facebook : facebook.com/ImpactUN(enanglaisuniquement)

Adresse électronique : academicimpact@un.org

LinkedIn : linkedin.com/company/academicimpact (en anglais uniquement)

Bureau de l'Envoyée du Secrétaire général pour la jeunesse

Relevant de la Division de la sensibilisation du public, le Bureau de l'Envoyée du Secrétaire général pour la jeunesse a pour mission de rapprocher l'ONU des jeunes et les jeunes de l'ONU. L'Envoyée dirige les efforts déployés à l'échelle du système des Nations Unies pour donner des moyens aux jeunes et leur permettre de se faire entendre aux niveaux mondial, régional et national en mettant en œuvre la Stratégie des Nations Unies pour la jeunesse. Le Bureau travaille en collaboration avec les États Membres, les organismes des Nations Unies, la société civile, le monde universitaire et d'autres parties prenantes pour renforcer la position des jeunes tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du système de l'ONU, et leur donner davantage de moyens d'action.

Envoyée du Secrétaire général pour la jeunesse

M^{me} Jayathma Wickramanayake

Adresse électronique : youthenvoy@un.org

Bibliothèque Dag Hammarskjöld

Chef

M. Thanos Giannakopoulos

Adresse électronique : thanos.giannakopoulos@un.org

Salle de lecture : L-105

Située à l'angle de la 42^e Rue et de la Première Avenue

Ouverte du lundi au vendredi, de 9 heures à 17 h 30.

Adresse électronique : Library-NY@un.org

Téléphone : 212-963-3000

Site Web : library.un.org/fr

La Bibliothèque Dag Hammarskjöld offre des services de recherche et d'information visant à aider les États Membres à participer aux travaux de l'ONU ; il s'agit de sa priorité numéro un.

Elle offre également les services ci-après :

- Un service de recherche professionnel. Des spécialistes de l'information répondront aux questions dans l'heure. Les questions peuvent être posées :
 - ♦ **Par courrier électronique :** library-ny@un.org
 - ♦ **Par téléphone :** 212-963-3000
 - ♦ **« Demandez à DAG » :** ask.un.org/fr
- Un accès en ligne à des renseignements de source commerciale, que la Bibliothèque met gratuitement à la disposition des membres des délégations. Certaines de ces sources sont accessibles depuis le domicile, le bureau ou un appareil mobile. Pour tout complément d'information, contacter la Bibliothèque.
- Des cours à l'intention des membres des délégations et du personnel des missions sur la recherche d'information ayant

trait à l'ONU. Le calendrier des prochains cours est disponible sur le site Web de la Bibliothèque (library.un.org/fr).

- Des sites Web spécialisés créés par la Bibliothèque à l'intention des États Membres :
 - ♦ **Les États Membres au fil des sessions** : portail qui permet d'avoir accès à l'historique des actions de chaque État Membre à l'ONU (library.un.org/fr/unms)
 - ♦ **Base de données des votes enregistrés** : research.un.org/en/docs/ga/voting (en anglais uniquement)
 - ♦ **Index des déclarations et discours prononcés** : research.un.org/en/docs/find/meetings (en anglais uniquement)
 - ♦ **Demandez à DAG** : Foire aux questions qui donne des réponses aux questions le plus souvent posées sur l'ONU (ask.un.org/fr)
- Un service de numérisation à la demande de documents de l'ONU non disponibles en ligne
- Des produits de recherche d'information sur les grandes questions intéressant l'ONU, telles que :
 - ♦ **La paix et la sécurité** : research.un.org/fr?b=s&group_id=2073
 - ♦ **Le développement** : research.un.org/fr?b=s&group_id=2073
 - ♦ **Divers** : research.un.org/fr?b=s&group_id=2073
- Accès à des milliers de journaux, magazines et livres numériques dans de nombreuses langues, toutes régions confondues, et prêts interbibliothèques pour des livres et des articles qui ne sont pas dans le fonds de la Bibliothèque.
- Guides de recherche sur des sujets ayant trait à l'ONU qui présentent un intérêt particulier pour les délégations :
 - ♦ **Aperçu de la documentation de l'ONU** (research.un.org/fr/docs)
 - ♦ **Conseil de sécurité**, dont un tableau récapitulatif des séances, vétos et résolutions (research.un.org/fr/docs/sc)

- ♦ **Assemblée générale**, dont une liste des résolutions (research.un.org/fr/docs/ga)
- ♦ **Budget de l'ONU** (research.un.org/fr/docs/budget)

Les salles de lecture de la Bibliothèque (L-105 et L-248) sont des espaces silencieux où les membres des délégations peuvent consulter les derniers ouvrages et magazines, et obtenir l'aide de spécialistes de l'information. Il y a des ordinateurs et des imprimantes sur place, ainsi que du Wi-Fi.

La Bibliothèque Dag Hammarskjöld conserve également un fonds de documents présentant un intérêt particulier : cartes, documents sur le droit international, documents de la Société des Nations, et documents et publications des Nations Unies.

Le fonds de l'ONU comprend plus de 10 millions de documents, dans toutes les langues officielles, remontant à la création de l'Organisation. Si la plupart des documents parus depuis 1993 sont disponibles en version numérique, les millions de documents qui n'existent qu'en format papier sont conservés par la Bibliothèque. Celle-ci a entrepris un vaste programme de numérisation, l'objectif étant de préserver la mémoire institutionnelle de l'Organisation. De nouveaux documents sont numérisés tous les jours. Le lancement de la Bibliothèque numérique de l'ONU (digitallibrary.un.org/?ln=fr) a permis de faciliter l'accès à ces documents essentiels.

La Bibliothèque Dag Hammarskjöld collabore avec d'autres bibliothèques du Secrétariat de l'ONU, dans le monde entier, pour répondre rapidement et efficacement aux questions des délégations et des autres parties intéressées. Elle coordonne un réseau de plus de 356 bibliothèques dépositaires des documents des Nations Unies dans 136 États Membres et territoires (library.un.org/content/united-nations-depository-libraryprogramme, en anglais uniquement).

Les délégations et missions permanentes peuvent contacter la Bibliothèque si elles souhaitent bénéficier d'une présentation personnalisée des services et des ressources disponibles. La Bibliothèque invite les délégations à lui transmettre leurs observations et suggestions.

Publications des Nations Unies

Chef, Vente et commercialisation

M^{me} Sherri Aldis

Adresse électronique : aldis@un.org

Site Web : shop.un.org/fr

Plateforme en ligne : un-ilibrary.org/fr/

Adresse électronique : publications@un.org

Twitter : @unpublications (en anglais uniquement)

Facebook : www.facebook.com/unpublications (en anglais uniquement)

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies de l'ONU au Siège et à Genève, par l'intermédiaire de librairies et d'établissements de commerce en ligne et sur le site de vente en ligne des publications de l'Organisation (shop.un.org/fr). La bibliothèque numérique des Nations Unies, iLibrary (un-ilibrary.org/fr/), offre un accès gratuit aux publications numériques ; il est possible d'y effectuer des recherches et de partager l'accès à ces ouvrages. Les titres les plus demandés sont également disponibles sous forme de livres électroniques et grâce à des applications mobiles. Les publications des Nations Unies proviennent du Secrétariat et de 25 institutions, fonds, programmes, instituts et entités des Nations Unies.

Publications et édition

Le Département de la communication globale publie un magazine en ligne, la Chronique de l'ONU, ainsi que des ouvrages de référence et des guides sur l'Organisation.

Chronique de l'ONU

Revue phare de l'Organisation depuis 1946, la Chronique de l'ONU présente des informations sur les activités du système des Nations Unies dans son ensemble. Elle contient des articles et des essais d'opinion rédigés par des fonctionnaires de

l'Organisation, des experts non gouvernementaux, des universitaires et des décideurs. Elle est publiée en ligne dans les six langues officielles. En 2019, le magazine a abandonné son édition imprimée au profit d'un format en ligne entièrement numérique.

Site Web : un.org/fr/chronicle

Adresse électronique : unchronicle@un.org

M. John R. Sebesta

Adresse électronique : sebesta@un.org

Annuaire des Nations Unies

L'Annuaire des Nations Unies est le recueil annuel de référence sur les activités de l'Organisation et les questions traitées par celle-ci. S'appuyant sur des documents officiels, l'Annuaire couvre de manière exhaustive les questions politiques et de sécurité, les questions relatives aux droits humains, les questions économiques et sociales, les questions juridiques ainsi que les questions institutionnelles, administratives et budgétaires, en les plaçant dans le contexte narratif unique de l'examen, des délibérations et des réalisations de l'Organisation. Les recueils publiés sont complétés par un site Web, qui présente la version provisoire de l'Annuaire (Pre-press) et l'Annuaire Express, tous deux mis à jour régulièrement au fur et à mesure que de nouveaux contenus sont disponibles. La version provisoire contient des ébauches ou des résumés de chapitres destinés à paraître dans des annuaires en cours de production. L'Annuaire Express multilingue présente les introductions des chapitres des Annuaires les plus récents, ainsi que le Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation au cours de ces années, dans les six langues officielles.

M. Orrin F. Summerell

Adresse électronique : summerell@un.org

Site Web : unyearbook.un.org (en anglais uniquement)

United Nations Development Business

Adresse électronique : dbusiness@un.org

Twitter : @devbusiness (en anglais uniquement)

LinkedIn : [linkedin.com/company/united-nations-development-business](https://www.linkedin.com/company/united-nations-development-business) (en anglais uniquement)

Site Web : devbusiness.un.org (en anglais uniquement)

United Nations Development Business est une plateforme en ligne qui publie des appels d'offre pour des projets financés par des banques multilatérales de développement, les États Membres, l'ONU et d'autres organismes de développement, l'idée étant de les rendre attractifs et de favoriser la concurrence. Les entreprises et les consultants du monde entier utilisent cette plateforme afin de se tenir au courant des perspectives qui existent en matière de marchés publics mondiaux.

M. Reza Mapar

Adresse électronique : mapar@un.org

V. Locaux et services à l'usage des délégations

Des informations sur les installations et les services mis à la disposition des représentants et représentantes sont fournies sur le site [deleGATE](http://un.int/fr/pm/coin-des-d%C3%A9l%C3%A9gu%C3%A9s) (voir un.int/fr/pm/coin-des-d%C3%A9l%C3%A9gu%C3%A9s).

Cartes d'identité ONU

Les cartes d'identité ONU qui leur sont délivrées leur donnant une grande liberté d'accès, les membres des délégations, fonctionnaires, membres accrédités des organisations non gouvernementales, représentants des médias et prestataires de service agréés doivent comprendre qu'il importe au plus haut point de ne pas en compromettre l'intégrité, et ce, pour que la sécurité de tous les intéressés puisse être assurée.

Il est rappelé aux membres des délégations, comme aux autres personnes détentrices d'une carte d'identité ONU, que cette carte est pour leur usage personnel uniquement et qu'elle ne doit être ni prêtée ni donnée. Si un agent de sécurité constate qu'une carte est utilisée d'une manière contrevenant aux règles, il la confisquera.

Les fonctionnaires, membres des délégations et autres personnes autorisées à pénétrer dans l'enceinte de l'ONU ne pourront le faire que sur présentation d'une carte d'identité ONU valide. Il est rappelé aux personnes détentrices d'une carte d'identité ONU qu'elles sont tenues de la porter de façon visible lorsqu'elles entrent dans les locaux et pendant tout le temps qu'elles s'y trouvent, et qu'il leur incombe de s'assurer que leur carte est valide.

Si un membre de délégation égare sa carte ou se la fait voler, il doit en informer immédiatement les services de sécurité en appelant le 212-963-6666 et déposer ensuite une demande de copie de sa carte via le système eAccreditation. Une fois approuvée par le Service du protocole et de la liaison, la demande doit être apportée au Groupe des enquêtes spéciales

(bureau GA-1B-052), où un(e) fonctionnaire du Groupe enregistrera officiellement les circonstances de la perte ou du vol. La demande de renouvellement sera ensuite tamponnée et signée par le (la) fonctionnaire, après quoi la demande devra être apportée au Groupe des cartes d'accès et d'identité qui délivrera une nouvelle carte.

Services audiovisuels

La Section de l'appui aux services de radiotélédiffusion et aux services de conférence du Bureau de l'informatique et des communications fournit des services audiovisuels pour les réunions et manifestations qui se déroulent au Siège de l'ONU à New York.

Section de l'appui aux services de radiotélédiffusion et aux services de conférence

Adresse électronique : request-for-services@un.org

La Section fournit ces services, qui sont prévus dans son budget, moyennant remboursement. Il peut s'agir de systèmes combinant microphones de conférence et transmission de l'interprétation, de systèmes de vote et de minutage, d'émissions pour la télévision, de diffusion via la radio et Internet, d'enregistrements, d'écrans, de projecteurs et de plaques nominatives numériques, de systèmes permettant la participation à distance (systèmes de vidéoconférence et plateformes de réunions virtuelles comme Microsoft Teams et Cisco WebEx), de systèmes d'amplification du son et de technologies favorisant l'accessibilité telles que le sous-titrage et la langue des signes. Les demandes doivent être envoyées à la Section de l'appui aux services de radiotélédiffusion et aux services de conférence, à l'adresse request-for-services@un.org.

Les services suivants fournis pour les réunions officielles inscrites au calendrier sont mis à disposition gratuitement.

- ♦ Microphones et systèmes d'interprétation simultanée

- ♦ Amplification sonore et systèmes de diffusion audio
- ♦ Projecteurs et écran pour les exposés
- ♦ Radiodiffusion
- ♦ Systèmes affichage électronique et plaques nominatives numériques
- ♦ Téléprompteurs
- ♦ Systèmes permettant la participation à distance (appui aux visioconférences, par exemple)
- ♦ Sous-titrage
- ♦ Diffusion en langue des signes

Les services supplémentaires ou les services pour les réunions non inscrites au budget sont fournis en appliquant le principe du recouvrement des coûts ; tarifs et devis peuvent être obtenus sur demande.

La Section facilite la fourniture de technologies et de services permettant de rendre les réunions plus accessibles, tels que le sous-titrage permanent ou à la demande et l'enregistrement et la diffusion de l'interprétation en langue des signes.

Retransmission, diffusion en continu et enregistrements audio

Des services de retransmission, de diffusion en continu et d'enregistrement audio et vidéo sont disponibles pour les réunions et manifestations. L'accès aux enregistrements de réunion à huis clos étant réservé à la présidente ou au président et à la ou au secrétaire en fonction pendant la séance, les demandes d'enregistrements desdites réunions doivent provenir de l'une de ces personnes. Pour les réunions et événements virtuels, la Section fournit des plateformes d'interprétation, des services de diffusion, de diffusion sur le Web, de streaming et d'enregistrement audio et vidéo. Les demandes doivent être envoyées le plus tôt possible et au plus tard 5 jours ouvrables avant la réunion ou l'événement.

Projections vidéo et écrans

Les systèmes de diffusion (écrans et haut-parleurs) destinés aux salles de conférences et de réunions sont fournis en appliquant le principe du recouvrement des coûts.

Dans le cas de demandes de services similaires pour des réunions et manifestations virtuelles, la Section met à disposition la plateforme permettant de tenir la réunion en ligne.

Section des archives et de la gestion des dossiers

Bâtiment FF, rez-de-chaussée

Adresse électronique : arms@un.org

Téléphone : 212-963-1747

Les délégations sont invitées à utiliser les archives de l'ONU ; Pour tout complément d'information, prière de contacter la Section des archives et de la gestion des dossiers en envoyant un message à l'adresse arms@un.org.

Services informatiques

Le Bureau de l'informatique et des communications fournit aux délégations les services suivants :

- **Adresses électroniques.** Chaque mission permanente peut se faire assigner le nombre d'adresses électroniques (domaine un.int) dont elle a besoin pour sa délégation à New York. Les demandes doivent porter l'entête de la mission, être envoyées par courrier électronique à l'adresse itservices@un.org et signées par les membres du personnel diplomatique de la mission dont les noms figurent dans le Livre bleu.
- **Portail des États membres (deleGATE).** En partenariat avec le Département de la communication globale, le Bureau de l'informatique et des communications donne accès aux États Membres au portail deleGATE (« iSeek pour les États Membres »), où est regroupée toute l'information utile aux délégations à New York (un.int/fr).

- **Système de diffusion électronique des documents (Sédoc).** Le Sédoc est la base de données centrale qui regroupe tous les documents destinés aux organes délibérants de l'ONU. Il est géré conjointement par le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, le Département de la communication globale et le Bureau de l'informatique et des communications et peut être consulté à l'adresse suivante : documents.un.org/.
- **Sites Web.** Le Bureau de l'informatique et des communications héberge les sites Web des missions permanentes (un.int/fr) et peut leur fournir une présence en ligne grâce à la plateforme Unite Web. Les sites des missions permanentes sont des sites multilingues, sécurisés et adaptés aux appareils mobiles. Le Bureau donne aux gestionnaires de contenu habilités au sein des missions permanentes l'autorisation d'accès nécessaire pour qu'ils puissent mettre à jour facilement le site de la mission concernée.
- **Don de matériel informatique.** Le Bureau de l'informatique et des communications fait don aux missions permanentes intéressées de matériel recyclé.
- **Service d'assistance.** Le Bureau de l'informatique et des communications fournit une assistance pour tout ce qui concerne l'informatique et les communications, de 8 heures à 18 heures pendant les jours ouvrables à l'ONU (téléphone : 212-963-3333).
- **Ordinateurs avec accès à Internet.** Le Bureau de l'informatique et des communications a installé des ordinateurs avec accès à Internet dans le salon des délégués et au premier sous-sol du Secrétariat.
- **Accès sans fil à Internet.** Le Bureau de l'informatique et des communications fournit un accès sans fil à Internet (Wi-Fi) dans la plupart des lieux ouverts au public et des salles de conférence.
- **Moteur de recherche intégré.** Le Bureau de l'informatique et des communications propose un outil en ligne permettant de faire des recherches dans plusieurs bases de données de l'Organisation (search.un.org/?lang=fr).

- **Site Web « Innovation Challenges ».** Le Bureau de l'informatique et des communications propose un outil de production participative qui permet la collaboration avec le monde universitaire, le secteur privé et la société civile (ideas.unite.un.org/main/Page/Home, en anglais uniquement).
- **Cours de sensibilisation à la sécurité informatique.** Le Bureau de l'informatique et des communications propose un cours en ligne sur la cybersécurité, accessible via le lien suivant : training.dss.un.org/course/detail/19913 (en anglais uniquement). Veuillez signaler tout problème de cybersécurité à infosec@un.org.

Standard téléphonique

Les numéros du standard téléphonique de l'ONU sont le 212-963-1234 et le 212-963-9999. Il s'agit d'un système automatisé qui permet le transfert des appels au Service de la sécurité, à d'autres services et aux fonctionnaires.

Fonctionnaires et services de l'ONU

On peut appeler directement de l'extérieur les fonctionnaires et les services de l'ONU en composant le 212-963 ou le 917-367, suivi du numéro de poste à quatre chiffres de l'inter locuteur concerné. Pour les appels passés d'un téléphone du Siège, on composera le « 3 » ou le « 7 » suivi du numéro de poste (par ex., 3-XXXX ou 7-XXXX).

Prière de noter que les numéros de poste des fonctionnaires des fonds et programmes sont accessibles depuis le Secrétariat de la manière suivante :

- **PNUD** : composer l'indicatif « 4 » puis le numéro à quatre chiffres du poste ;
- **UNICEF** : composer l'indicatif « 5 » puis le numéro à quatre chiffres du poste ;
- **FNUAP** : composer l'indicatif « 631 », puis le numéro à quatre chiffres du poste.

Administration du garage

Bâtiment de l'UNITAR
801 United Nations Plaza
New York, NY 10017

Bureau : U-210

Adresse électronique : garage-admin@un.org

L'équipe de l'Administration du garage fixera les dates auxquelles les délégations pourront faire leur demande de vignettes électroniques et venir les retirer.

- **Véhicules immatriculés au nom d'un membre d'une délégation.** Les demandes de vignettes doivent être adressées au Service du protocole et de la liaison (bureau S-0201, téléphone : 212-963-7172) ; elles doivent porter une signature autorisée de la mission ainsi que le sceau de cette dernière et être accompagnées du certificat d'immatriculation et d'une carte d'identité ONU en cours de validité. Une fois approuvée par ce service, la demande doit être remise en personne à l'Administration du garage. Une vignette sera délivrée pour chaque automobile portant des plaques « D ». Si les membres des délégations ont le droit d'enregistrer plusieurs véhicules, ils ne peuvent en stationner qu'un à la fois dans le garage. Il n'est délivré de vignettes électroniques qu'aux membres des délégations dûment accrédités auprès de l'ONU.
- **Véhicules immatriculés au nom de mission permanentes.** Les demandes doivent être adressées directement à l'Administration du garage, accompagnées du certificat d'immatriculation, et porter une signature autorisée de la mission et le sceau de cette dernière. Chaque mission n'a droit qu'à une seule vignette électronique spéciale autorisant l'accès du véhicule de la Représentante ou du Représentant permanent par l'entrée de la 43e Rue Est. Toute modification du mode d'utilisation d'un véhicule doit être signalée à l'Administration du garage qui prendra les dispositions nécessaires.
- **Vignettes électroniques délivrées aux missions des États observateurs, aux organisations intergouvernementales et aux autres organisations énumérées aux chapitres III,**

IV et V du Livre bleu. Les demandes doivent être adressées au Service du protocole et de la liaison, puis à l'Administration du garage, qui fera le nécessaire. Ces vignettes électroniques ne sont délivrées qu'à des personnes jouissant du statut diplomatique.

- **Véhicules portant des plaques « S » immatriculées au nom de membres de la mission.** Ces véhicules ne peuvent pas stationner dans l'enceinte de l'ONU.
- **Vignettes identification temporaire (de couleur jaune) pour la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale.** Les missions permanentes peuvent demander une vignette identification temporaire pour les véhicules loués à des agences reconnues par des représentants accrédités, des dignitaires en visite et des diplomates assistant officiellement aux réunions de la session. Les véhicules portant ces vignettes peuvent pénétrer dans l'enceinte du Siège par l'entrée de la 43e Rue Est uniquement pour déposer ou prendre des passagers et n'ont pas le droit d'y stationner. Les formulaires de demande doivent être envoyés par voie électronique depuis le portail e-deleGATE (edelegate.un.int). Des instructions détaillées sont disponibles sur le portail, lequel est accessible aux agents désignés par les missions permanentes. La demande doit être accompagnée des documents suivants : copie de la note verbale précisant le nom et le titre d'agent ; le certificat d'immatriculation ; la personnalité concernée, ainsi que la période au cours de laquelle elle sera en visite ; copie du contrat de location ; certificat d'assurance du véhicule ; permis de conduire et photo du chauffeur ou de la chauffeuse. Le Groupe des services spéciaux (Département de la sûreté et de la sécurité) et l'Administration du garage passeront en revue la demande et, si elle est approuvée, informeront la mission que la vignette temporaire à apposer sur le véhicule peut être récupérée. Il convient de prévoir deux jours ouvrables pour le traitement de la demande.

Les vignettes électroniques doivent être apposées sur le véhicule de façon à être parfaitement visibles des agents de sécurité et du personnel de l'Administration du garage aux

points d'entrée et pendant que les véhicules se trouvent dans l'enceinte de l'ONU. Tous les véhicules doivent être enregistrés auprès de l'Administration du garage. Aucun véhicule ne pourra accéder au garage sans vignette électronique en cours de validité. Tout véhicule dépourvu de vignette électronique valide visible peut être enlevé. Les vignettes électroniques ne sont pas transmissibles et ne doivent être apposées que sur le véhicule enregistré auprès de l'Administration du garage pour que ledit véhicule puisse accéder au garage. L'Administration du garage donnera des instructions supplémentaires lors de la délivrance des vignettes électroniques.

L'Administration du garage enverra un courrier aux délégations avant le début de la session de l'Assemblée générale pour les informer des changements qui auraient pu être apportés à la procédure. Les missions seront priées de renvoyer, avant le début de la nouvelle session, les formulaires mis à jour pour continuer à utiliser les vignettes électroniques déjà émises. Les vignettes électroniques appartenant à des représentants qui quittent le Siège doivent être rendues à l'Administration du garage avant le départ des intéressés. Toute modification du mode d'utilisation d'un véhicule doit être signalée sur-le-champ à l'Administration du garage. La vignette doit être rendue si le véhicule n'est plus utilisé ou s'il y a changement de propriétaire. Il convient de noter que les vignettes électroniques se désactiveront à l'expiration de l'immatriculation du véhicule. Tout renouvellement d'immatriculation doit être signalé à l'Administration du garage pour que la vignette électronique reste active.

En application de la section II de la résolution 39/236 de l'Assemblée générale, le droit de stationnement de tout membre de délégation qui n'a pas acquitté sa redevance depuis plus de trois mois sera suspendu. Il sera rétabli lorsque les redevances auront été réglées intégralement. Les représentantes et représentants qui quittent New York doivent prendre contact avec l'Administration du garage afin de s'acquitter du montant d'éventuelles redevances dues.

- **Véhicules des membres de délégations ayant des plaques diplomatiques ONU et portant une vignette électronique valable pour la session de l'Assemblée générale.** Ces véhicules peuvent être garés gratuitement au premier sous-sol et à un emplacement réservé à cet effet à l'extrémité sud du deuxième sous-sol, dans les sections A,B et C ainsi que dans une moitié de la section D, pendant que les représentants s'acquittent de leurs fonctions officielles. Les chauffeurs sont priés de bien vouloir s'assurer que tous les emplacements destinés aux véhicules diplomatiques sont complets avant de se garer ailleurs. Il convient également de noter que la circulation risque d'être fort perturbée à proximité du Siège au début de la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale. Il pourrait y avoir des embouteillages à l'approche du Secrétariat et des retards causés par le temps d'attente nécessaire pour entrer et sortir du complexe en voiture. Dans la mesure du possible, il serait donc préférable d'utiliser d'autres moyens de transport.
- **Le stationnement nocturne dans le garage n'est pas autorisé en règle générale.** Des dérogations pourront être accordées pour un nombre limité de véhicules officiels enregistrés. Les missions devront adresser leur demande par écrit à l'Administration du garage. La redevance est de 2,50 dollars par nuit. Le relevé des redevances à acquitter est adressé à la mission concernée peu après la fin du mois. Le montant de ces redevances est payable dès réception de la facture, qui doit être réglée en espèces, par carte de crédit Visa/Mastercard ou par chèque libellé à l'ordre de « United Nations » et adressé à l'Administration du garage (801 United Nations Plaza, bureau U-210). Les représentants sont priés de bien vouloir noter que tout véhicule non autorisé qui stationnerait pendant plus de 24 heures dans le garage fera l'objet d'une contravention ; à la troisième, les droits de stationnement seront révoqués.

Accès à l'enceinte du Siège

Accès au Secrétariat par l'entrée de la Première Avenue :

- Véhicule de la Représentante ou du Représentant permanent, portant une vignette électronique spéciale. Tous les occupants du véhicule devront porter de façon visible des cartes d'identité ONU valides ;
- Véhicules de location portant des vignettes spéciales qui autorisent leur conducteur ou leur conductrice à déposer ou à prendre des passagers. Ces véhicules ne pourront pas stationner à l'intérieur de l'enceinte.

Accès par l'entrée de la 42^e Rue Est :

Pour tous les autres véhicules portant une vignette électronique. Les véhicules des délégations pénétrant dans l'enceinte du Siège sont soumis à des contrôles de sécurité.

Accès au garage

Les automobiles avec chauffeur portant une vignette électronique spéciale délivrée aux représentants permanents peuvent utiliser la rampe de l'entrée de la 43^e Rue Est pour accéder au garage.

Les chauffeurs qui sont d'astreinte au service d'une délégation doivent rester dans la salle qui leur est réservée, au premier sous-sol du garage. L'agent ou l'agente de sécurité qui est de garde à l'entrée des délégations du bâtiment de l'Assemblée générale les appellera lorsque leurs services seront requis.

Responsabilité en cas de perte et de dommages

En mettant à la disposition des délégations des places de stationnement, l'ONU cherche à leur rendre service. Elle tient à prévenir les utilisateurs que des vols et des actes de vandalisme se sont produits dans le garage et qu'il est impossible de surveiller constamment tous les véhicules. L'ONU n'assure pas la sécurité des véhicules dans le garage, ni celle des biens ou articles laissés à l'intérieur. En utilisant le garage, les

délégations reconnaissent et acceptent ipso facto que l'ONU n'assume aucune responsabilité en la matière.

Transports locaux

L'Organisation ne met pas d'automobiles à la disposition des délégations. Les délégations qui ont besoin de moyens de transport à New York sont invitées à prendre leurs propres dispositions.

Bornes de recharge pour véhicules électriques

Vingt-quatre bornes de recharge pour véhicules électriques sont installées à tous les niveaux du garage, autour de la cage d'escalier Q. Pour commencer à rechercher, la meilleure solution est de télécharger l'application mobile sur le site Web ChargePoint (chargepoint.com/drivers/mobile, en anglais uniquement).

Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche

Chef de bureau

M. Marco A. Suazo

Coordonnateur

M. Pelayo Alvarez

One United Nations Plaza

Bureau : DC1-603

Téléphone : 212-963-9196

Télécopie : 212-963-9686

Adresse électronique : nyo@unitar.org

Site Web : unitar.org/ny (en anglais uniquement)

L'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) existe depuis 1966, ses activités étant axées essentiellement sur la formation des diplomates accrédités auprès de l'ONU à New York.

L'Institut a été créé en vue de rendre plus efficace l'action que mène l'ONU pour atteindre ses principaux objectifs grâce à un vaste programme de formation et de recherche. Organe autonome au sein du système des Nations Unies, l'Institut joue désormais un rôle de premier plan dans la formation des cadres

des administrations nationales et locales des États Membres et des représentants de la société civile et du secteur privé ; quelque 25 000 personnes de par le monde bénéficient chaque année de ces formations courtes offertes par l'UNITAR.

À l'ONU, à New York, l'UNITAR dispense une formation à la diplomatie multilatérale pour aider les membres de délégations à s'acquitter efficacement de leurs fonctions dans le contexte des Nations Unies et à participer à la recherche d'une solution aux grands enjeux contemporains. Les cours, offerts tout au long de l'année, sont concis et accessibles et ont un rapport direct avec ce que font les membres des délégations à l'ONU. Ils portent par exemple sur le système des Nations Unies et son fonctionnement ; le droit international et les politiques internationales ; la paix et la sécurité ; les migrations ; les négociations ; la réforme de l'ONU et le développement durable. Certains cours peuvent être suivis en ligne mais la plupart sont dispensés en présentiel. La plupart des cours sont payants mais des exonérations sont prévues pour les pays en développement et les pays les moins avancés. Le calendrier annuel des cours est consultable à l'adresse suivante : unitar.org (en anglais uniquement).

L'Institut est financé grâce à des contributions volontaires provenant des gouvernements, des organisations intergouvernementales, des fondations et d'autres sources non gouvernementales.

École internationale des Nations Unies

Campus de Manhattan

24-50 Franklin D. Roosevelt East River Drive, Manhattan,
New York

Campus de Queens

173-53 Croydon Road, Jamaica Estates, Queens, New York

Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour l'École internationale des Nations Unies

M^{me} Joan W. McDonald
Bureau : DC1-0646

Téléphone : 212-963-1889

Adresse électronique : mcdonald@un.org

À propos de l'école

L'École internationale des Nations Unies (UNIS) a été fondée en 1947, sous l'égide de l'Organisation, par un groupe de parents fonctionnaires de l'ONU qui souhaitaient que leurs enfants bénéficient d'un enseignement international. Aujourd'hui, elle accueille 1 600 élèves originaires de plus de 110 pays et parlant plus de 96 langues ; 69 nationalités sont représentées parmi les enseignants. Plus de 50 % des élèves sont enfants de membres du personnel des Nations Unies, des fonds et programmes ou des missions permanentes. L'École accueille aussi d'autres élèves issus des communautés internationale et new-yorkaise, dont les parents souhaitent qu'ils reçoivent une éducation internationale, conforme à l'esprit de la Charte des Nations Unies et aux principes y énoncés.

Admissions

L'École accueille les enfants dont les parents travaillent pour le système des Nations Unies et arrivent de l'étranger, même pendant l'année scolaire, à condition que des places soient libres dans les classes concernées et que les enfants satisfassent les conditions d'entrée. L'École de Manhattan accepte des enfants depuis le jardin d'enfants jusqu'à la fin des études secondaires. L'École de Queens accepte des enfants depuis le jardin d'enfants jusqu'à la 8^e année d'étude : les enfants ayant validé le passage au niveau supérieur à l'issue de cette année sont automatiquement admis en 9^e année à l'école de Manhattan. Pour obtenir des informations sur l'admission, prière de consulter le site unis.org/admissions.

Baccalauréat international

Le niveau d'enseignement est très élevé. Le lycée a été l'un des premiers de la région de New York à proposer de faire passer le diplôme du baccalauréat international, qui permet aux élèves l'ayant réussi de s'inscrire à des universités aux États-Unis et partout dans le monde.

Langues

L'anglais est la langue d'enseignement principale mais tous les élèves apprennent l'espagnol ou le français dès l'école élémentaire. L'allemand, l'arabe, le chinois, l'italien, le japonais et le russe sont également enseignés à partir de la 7^e année sur le campus de Manhattan. D'autres langues maternelles peuvent être étudiées après l'école. La multiplicité des langues parlées par le corps enseignant international et les élèves est une source de richesse culturelle.

Visites et journées portes ouvertes

Des visites et des journées portes ouvertes sont fréquemment organisées. Elles peuvent aussi se faire sur rendez-vous. Pour tout complément d'information, prière de consulter la page suivante : unis.org/admissions/visit.

Service des admissions

Adresse électronique : admissions@unis.org

Campus de Manhattan : 212-584-3071

Campus de Queens : 718-658-6166

Organisme de liaison de la ville de New York

Commissaire aux affaires internationales

M^{me} Penny Abeywardena

Commissaires adjointes

M^{me} Aissata M.B. Camara (Operations and Strategic Partnerships)

M^{me} Tanyanika Davis (Speechwriting and Communications)

Bureau des affaires internationales de la mairie de New York

Two United Nations Plaza, 27^e étage, New York, NY 10017

Téléphone : 212-319-9300

Télécopie : 212-319-9304

Adresse électronique : international@cityhall.nyc.gov

Site Web : nyc.gov/international

Le Bureau des affaires internationales de la mairie de New York concourt au maintien de relations harmonieuses entre la communauté internationale et les organismes municipaux et les autorités locales et encourage la collaboration entre eux. Il vise à faire connaître les politiques et les bonnes pratiques de la ville de New York dans tous les pays et à répondre aux demandes des gouvernements étrangers, de l'ONU et du Département d'État américain. Le Bureau est également chargé de conseiller les organismes municipaux sur des questions diplomatiques et consulaires et la communauté diplomatique et consulaire sur des questions liées à la ville. Il administre aussi le programme de stationnement diplomatique et consulaire de la ville de New York et suscite des échanges entre la communauté internationale et les communautés locales de la ville.

Programmes

- **Global Vision | Urban Action :** Ce programme vise à souligner les synergies entre les objectifs de développement durable à l'échelle mondiale et les initiatives locales de durabilité et de développement de la ville, qui sont présentées dans le document intitulé « OneNYC: The Plan for a Strong and Just City ». En réunissant des spécialistes de la ville de New York et de la communauté internationale, il leur permet d'échanger des informations et d'imaginer des solutions innovantes susceptibles d'être adoptées au niveau local comme au niveau mondial. En juillet 2018, New York est devenue la première ville au monde à soumettre un examen local volontaire relatif aux progrès accomplis aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable, qu'elle a présenté directement à l'ONU au cours du forum politique de haut niveau pour le développement durable. Par l'intermédiaire de ce programme, le Bureau partage son expérience avec d'autres villes et les invite à présenter leur propre examen.
- **NYC Junior Ambassadors :** Dans le cadre de ce programme, le Bureau cherche à utiliser les possibilités offertes par l'ONU au profit des élèves de cinquième de la ville de New York et à permettre aux élèves des cinq arrondissements de la ville de mieux connaître l'ONU et la mission qui lui incombe

de s'attaquer à des problèmes internationaux urgents. Le programme utilise les objectifs de développement durable comme le prisme par lequel les jeunes peuvent agir au niveau local pour provoquer des changements de grande ampleur.

- **Connecting Local to Global :** Ce programme contribue à créer des liens entre les membres de la communauté diplomatique et consulaire et la ville dans laquelle ils vivent et travaillent. En partenariat avec les organismes municipaux, le Bureau s'appuie sur ce programme pour permettre aux 116 consulats de New York de découvrir le travail des organismes municipaux et de faire connaître les programmes de la ville tout en permettant à ces organismes de s'inspirer des meilleures pratiques qu'ils ont à transmettre.

Services

- **Stationnement.** En collaboration avec le Département d'État américain, le Bureau administre le programme de stationnement diplomatique et consulaire de la ville, délivre chaque année les vignettes de stationnement et assiste les bureaux diplomatiques et consulaires tout au long de l'année pour les questions liées au stationnement.
- **Notification consulaire.** Le Bureau aide les consulats généraux à obtenir des renseignements sur les situations qui auraient fait des morts ou des blessés parmi les ressortissants étrangers à New York.
- **Visites de délégations.** Le Bureau organise des réunions avec les autorités locales et fédérales pour les délégations de représentants de gouvernements étrangers en visite à New York.
- **Développement économique.** Le Bureau s'attache à faciliter les échanges de bonnes pratiques en matière de développement économique entre les gouvernements et contribue à créer des liens entre des entreprises internationales et la ville de New York. Il peut fournir à ces entreprises des renseignements sur les programmes et services disponibles pour les aider à s'implanter à New York.

Comité d'accueil

Hospitality Committee for United Nations Delegations (Comité d'accueil pour les délégations auprès de l'Organisation des Nations Unies)

Bureau : GA-0142

Téléphone : 212-963-8753

Le Comité d'accueil, organisme privé financièrement autonome et apolitique, aide les membres de délégations et leur famille à se familiariser avec New York et ses environs. Les personnes qui offrent bénévolement leurs services au Comité aident les représentants à prendre contact avec des familles américaines et leur facilitent la visite de musées, d'écoles, d'hôpitaux, de tribunaux, de collections d'art privées et d'autres institutions. Des billets gratuits pour divers spectacles et manifestations civiques sont souvent mis à leur disposition.

Le Comité organise aussi des cours en anglais (la journée), qui sont ouverts aux diplomates des missions permanentes auprès de l'ONU, ainsi qu'aux membres de leur famille proche. Deux sessions ont lieu, à l'automne et au printemps. Des cours d'anglais avancés (conversation, rédaction et débats autour de films) sont également proposés.

Pour se renseigner sur ces activités, consulter le calendrier mensuel qui figure sur le site Web du Comité (hcund.org, en anglais uniquement).

Banque

La United Nations Federal Credit Union (UNFCU) est une coopérative financière à but non lucratif, propriété depuis 1947 de membres qui sont les fonctionnaires en activité et retraités de l'ONU et des institutions spécialisées, et les membres de leur famille. Certaines missions permanentes auprès de l'Organisation et leur personnel en poste à New York peuvent également devenir membres (voir la liste sur le site Web de la UNFCU : unfcu.org/who-can-join, en anglais uniquement).

La UNFCU offre une vaste gamme de produits financiers et de services de conseil, tels que : services bancaires électroniques, relevés électroniques, transferts électroniques, conseils en ligne, services bancaires par téléphone 24 heures sur 24, services d'assurance et de placement, prêts hypothécaires et prêts à la consommation.

Pour tout complément d'information, consulter le site Web (unfcu.org, en anglais uniquement) ou visiter l'une des agences à New York ou les bureaux de représentation à Genève, Nairobi, Rome ou Vienne. Les représentants de la UNFCU peuvent être joints par téléphone au 347-686-6000, par WebChat à l'adresse unfcu.org ou par courriel (email@unfcu.com). Il est également possible de suivre la UNFCU sur Facebook à l'adresse : unfcu.org/facebook (en anglais uniquement).

Emplacements des guichets automatiques dans la ville

- 2 United Nations Plaza, 3^e étage (44^e Rue Est entre la Première et la Deuxième Avenue)
- Centre des visiteurs (premier sous-sol du bâtiment de l'Assemblée générale)
- 820 Second Avenue, en rez-de-trottoir
- École internationale des Nations Unies : 24-50 Franklin D. Roosevelt East River Drive (rez-de-chaussée, au niveau de la 25^e Rue Est)
- Siège de la UNFCU : 24-01 44th Road, Long Island City

Cartes de l'ONU

Les cartes produites par la Section de l'information géospatiale sont disponibles à l'adresse suivante: un.org/Depts/Cartographic/french/htmain.htm. Les cartes qui sont disponibles sur ce site peuvent être utilisées aux fins d'exposition, à condition qu'elles ne subissent aucune modification. Pour obtenir l'autorisation de publier une carte, prière de se référer aux directives qui se trouvent à l'adresse suivante : un.org/Depts/Cartographic/french/frabout.htm.

Si une mission permanente souhaite faire imprimer des cartes établies par la Section, elle doit envoyer une note verbale au Bureau du Sous-Secrétaire général et Directeur général de l'informatique et des communications, avec copie à gis@un.org, en précisant ce qui suit :

- La demande d'impression de carte ;
- Le titre, le numéro et la date de production de la carte ;
- Le nombre de cartes souhaité ;
- La taille des cartes souhaitée (la majorité des cartes disponibles sur le site Web sont adaptées au format affiche, soit 24 pouces sur 18 ou 24 pouces sur 30) ;
- Les coordonnées de la personne à contacter (nom, adresse électronique et numéro de téléphone) pour qu'elle récupère les cartes dès qu'elles sont prêtes (pas de service de livraison).

Pour tout complément d'information, s'adresser à la Section en appelant le 917-367-2043 ou en écrivant à gis@un.org.

Installations pour les personnes handicapées

Il y a des toilettes adaptées à chaque étage du bâtiment des conférences, du bâtiment du Secrétariat et du bâtiment de l'Assemblée générale.

Des liftiers font fonctionner les ascenseurs qui mènent au premier étage du bâtiment des conférences et à tous les étages du bâtiment de l'Assemblée générale.

Les entrées situées en rez-de-trottoir au niveau des 42^e et 45^e Rues Est sont équipées de rampes et donc pleinement accessibles.

Des places de stationnement réservées aux représentés et représentants handicapés sont situées au 1^{er} sous-sol, à côté de l'entrée menant au Café Vienne.

Des rampes spéciales sont installées pour accéder à la tribune des salles de conférence, selon que de besoin. Le bâtiment de l'Assemblée générale est accessible par l'entrée des délégations

(48^e Rue Est) ou par l'entrée sud qui est située au niveau de la 42^e Rue Est.

La salle de l'Assemblée générale a été réaménagée pour permettre l'installation de sièges portables et l'utilisation de fauteuils roulants. Par ailleurs, une rampe a été installée à l'entrée principale de la salle GA-200.

Les demandes de connexion des appareils auditifs aux systèmes audio des salles de conférence doivent être adressées à la Section de l'appui aux services de radiotélédiffusion et aux services de conférence (bureau CB-1B-79, téléphone : 212-963-9485, adresse électronique : request-for-services@un.org). La Section prête également des boucles d'induction qui se portent autour du cou pour les appareils auditifs équipés d'un commutateur T.

Foire aux questions

1. Où puis-je trouver des informations sur la pandémie de COVID-19 et le Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York ?

Des renseignements sur les services médicaux, les contacts utiles, les tests de dépistage et d'autres informations utiles sont disponibles sur le site un.org/fr/coronavirus/permanent-missions-ny.

2. Où puis-je trouver des informations sur les dispositions relatives aux réunions de haut niveau et au débat général de l'Assemblée générale ?

Les dispositions relatives aux réunions de haut niveau et au débat général de l'Assemblée générale sont présentées dans la note d'information à l'usage des délégations (A/INF/75/4). Une note verbale du Service du protocole et de la liaison sur les dispositions relatives au protocole et aux accréditations a été envoyée par courrier électronique et par télécopie directement aux missions permanentes ; elle est également disponible en ligne.

3. Où puis-je trouver des déclarations faites par mon pays au cours du débat général de l'Assemblée générale ?

Voir journal.un.org/.

4. Comment faire pour présenter des pouvoirs ?

Conformément à l'article 27 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, les pouvoirs pour la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale doivent être adressés au Secrétaire général et signés par le (la) chef de l'État ou du gouvernement ou le (la) Ministre des affaires étrangères. L'article 25 du Règlement intérieur de l'Assemblée dispose qu'une délégation comprend cinq représentants ou représentants suppléants au plus, et autant de conseillers, de conseillers techniques, d'experts et de personnes de catégorie analogue qu'elle juge

nécessaire. Une copie numérisée des pouvoirs ainsi que des autres documents indiquant les noms des représentantes et représentants à ladite session (lettres et notes verbales des missions permanentes, par exemple), devra être envoyée au moyen de la plateforme en ligne e-Credentials, accessible via le portail e-deleGATE, si possible avant le 8 septembre 2020. La version originale des pouvoirs doit être remise au Bureau des affaires juridiques, mais en raison de l'accès limité au bâtiment du Secrétariat, le Bureau ne peut recevoir ces documents jusqu'à nouvel ordre ; une annonce sera publiée dans le *Journal des Nations Unies* lorsqu'il sera en mesure de les recevoir.

5. Où puis-je trouver l'ordre du jour de l'Assemblée générale ?

L'ordre du jour provisoire de la soixante-quinzième session ordinaire est paru sous la cote A/75/150. La liste préliminaire annotée a été publiée sous les cotes A/75/100 et A/75/100/Add.1. Après son adoption, prévue pour le 18 septembre 2020, l'ordre du jour paraîtra sous la cote A/75/251 (voir le document A/75/252 pour la répartition des questions inscrites à l'ordre du jour).

6. Quelle est la procédure à suivre pour demander l'inscription d'une question à l'ordre du jour ?

Toute demande d'inscription d'une question à l'ordre du jour doit être adressée au Secrétaire général, avec copie, dans la mesure du possible, au Service des affaires de l'Assemblée générale (gaab@un.org). Conformément à l'article 13 du Règlement intérieur, les demandes d'inscription d'une question à l'ordre du jour d'une prochaine session ordinaire doivent être faites 60 jours au moins avant la date d'ouverture de la session. Toute demande d'inscription d'une question supplémentaire à l'ordre du jour doit, conformément à l'article 14 du Règlement intérieur, être faite 30 jours au moins avant la date d'ouverture de la session. L'article 15 du Règlement intérieur dispose que des questions additionnelles présentant un caractère d'importance et d'urgence peuvent être proposées pour inscription à l'ordre du jour, même au cours d'une session ordinaire. Sauf décision contraire prise par l'Assemblée générale à la majorité des deux tiers des membres présents et votants, aucune

question additionnelle ne peut être examinée avant qu'un délai de sept jours ne se soit écoulé à compter de son inscription à l'ordre du jour ni avant qu'une commission n'ait fait rapport sur cette question. Conformément à l'article 20 du Règlement intérieur, toute question proposée pour inscription à l'ordre du jour doit être accompagnée d'un mémoire explicatif et, dans la mesure du possible, de documents d'information ou d'un projet de résolution.

7. Où puis-je trouver le programme de travail de l'Assemblée générale et de ses grandes commissions ?

Le projet de calendrier et de programme de travail des séances plénières paraît en juillet et porte sur la période allant de septembre à décembre. Après le début de la session, le calendrier est régulièrement mis à jour sur le site de l'Assemblée générale. Pour connaître le programme de travail d'une grande commission, prière de s'adresser au secrétariat de cette commission (voir page 24).

8. Comment puis-je m'inscrire sur la liste des orateurs pour une séance plénière de l'Assemblée générale ?

Les délégations qui souhaitent s'inscrire sur la liste des orateurs pour une séance plénière de l'Assemblée générale doivent le faire depuis le portail e-deleGATE (edelegate.un.int).

Pour toute question relative aux noms d'utilisateur et mots de passe, prière de prendre contact avec le service d'assistance du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences (help-desk@un.org). Pour tout autre renseignement ayant trait à la liste des orateurs, prière de s'adresser à M. Carlos Galindo au Service des affaires de l'Assemblée générale (adresse électronique : galindo@un.org ; téléphone : 212-963-5063) avec copie à gaspeakerslist@un.org.

9. Peut-on distribuer d'autres documents ou des articles pertinents dans la salle de l'Assemblée générale en vue de la séance ?

Seuls les documents des Nations Unies et les déclarations des orateurs peuvent faire être distribués dans la salle de l'Assemblée générale avant ou pendant une séance. Conformément à la résolution 71/323, le jour d'un scrutin, il ne peut être distribué dans la salle de l'Assemblée générale autre chose qu'une seule page d'informations concernant chaque candidat, et ce, afin de préserver la dignité dans cette enceinte.

10. Quelle est la procédure à suivre pour présenter un projet de résolution ou de décision ?⁵

Le texte du projet de résolution ou de décision doit être présenté sous forme électronique et sur papier au (à la) fonctionnaire du Service des affaires de l'Assemblée générale chargé(e) des projets de résolution et de décision par un(e) représentant(e) accrédité(e) de la Mission qui le signera en présence du (de la) préposé(e).

Si la délégation présentant le texte souhaite inviter d'autre États Membres à se porter coauteurs, elle peut faire le nécessaire sur le portail eSponsorship pour la plénière ou sur le portail e-deleGATE (edelegate.un.int) pour les grandes commissions correspondantes⁶.

Si le nouveau projet de résolution ou de décision reprend le texte d'une précédente résolution ou d'un précédent projet, ce texte doit être téléchargé à partir du Système de diffusion électronique des documents de l'ONU (Sédoc) (ods.un.org), les modifications et les ajouts devant être faits au moyen de la fonction « suivi des modifications » dans Word.

Les procédures de l'Assemblée générale peuvent toutefois être différentes de celles suivies par les grandes commissions.

⁵ Voir un.org/en/ga/pdf/guidelines_submit_draft_proposals.pdf (en anglais uniquement).

⁶ On trouvera la marche à suivre pour se porter coauteur d'un projet de résolution ou de décision à l'adresse suivante : un.org/en/ga/pdf/e-sponsorship_initiating_ga_rev1.pdf (en anglais uniquement).

Pour se renseigner sur les procédures particulières à telle ou telle grande commission, s'adresser à sa ou son secrétaire (voir page 66).

11. Comment un État Membre peut-il se porter coauteur d'un projet de résolution ou de décision ? Les délégations peuvent-elles encore se porter coauteurs d'un projet en remplissant le formulaire papier correspondant ?

Lorsqu'un État Membre souhaite se joindre aux auteurs d'un projet de résolution ou de décision, un membre dûment autorisé de sa délégation peut faire le nécessaire sur le portail eSponsorship pour la plénière ou sur le portail e-deleGATE (edelegate.un.int)⁷ pour les grandes commissions correspondantes.

Il n'est pas possible de se porter coauteur d'un projet par correspondance, sous quelque forme que ce soit (courrier électronique ou autre). Les formulaires papier ne sont plus acceptés.

Il convient de noter qu'il n'est pas possible de se porter coauteur d'un projet de résolution ou de décision une fois qu'il a été adopté. En ce qui concerne les projets dont l'adoption est recommandée par une grande commission, il n'est plus possible de se porter coauteur après que le projet a été adopté en commission.

12. Comment puis-je faire retirer le nom de ma délégation de la liste des auteurs ?

Une représentante ou un représentant doit d'abord informer le Service des affaires de l'Assemblée générale que sa mission compte se retirer de la liste des auteurs ; elle ou il devra ensuite remplir le formulaire (« Withdrawal of Sponsorship ») qui lui sera remis par le Secrétariat. Il n'est plus possible de se retirer de la liste des auteurs après que la résolution a été adoptée.

⁷ On trouvera la marche à suivre pour se porter coauteur d'un projet de résolution ou de décision à l'adresse suivante : un.org/en/ga/pdf/e-sponsorship_cosponsor_ga.pdf (en anglais uniquement).

13. Où puis-je me procurer un exemplaire de la résolution ou de la décision adoptée ?

Quelques semaines après leur adoption, les résolutions sont publiées sous la cote « A/RES/... ». Entre-temps, le texte est publié dans le Système de diffusion électronique des documents de l'ONU sous une cote « L ». On peut aussi se reporter au texte qui figure dans le rapport de la commission concernée ou sur le site Web de l'Assemblée générale (un.org/fr/ga/). Le texte des résolutions et des décisions est publié en tant que supplément n° 49 aux documents officiels de l'Assemblée générale pour ladite session. Il paraît en trois volumes (par ex., A/74/49, vol. I à III). En général, les volumes I et II contiennent les résolutions et décisions adoptées pendant la partie principale de la session, et le volume III celles adoptées pendant la reprise.

14. Qu'est-ce que l'état des « incidences sur le budget-programme » ?

L'état des incidences sur le budget-programme récapitule les modifications que l'adoption d'un projet de résolution entraînerait sur les plans administratif, financier et programmatique. Lorsqu'un état des incidences sur le budget-programme est établi, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires fait part de ses observations à la Cinquième Commission pour examen.

Il faut prévoir au moins 48 heures avant qu'une décision soit prise sur un projet de résolution ayant des incidences budgétaires, afin que le Secrétaire général puisse établir l'état des incidences sur le budget-programme et que le Comité consultatif puisse l'examiner. C'est pourquoi les projets de résolution ayant des incidences financières doivent être soumis à la Cinquième Commission le 1^{er} décembre au plus tard (voir les paragraphes 12 et 13 de la décision 34/401).

15. Où puis-je me procurer le relevé des votes enregistrés pour la résolution ou la décision adoptée ?

Le relevé des votes enregistrés est mis en ligne sur la plateforme PaperSmart immédiatement après l'adoption de la

résolution ou de la décision. Ce relevé est également disponible à l'adresse un.org/fr/ga/documents/voting.asp en saisissant dans le champ prévu à cet effet la cote de la résolution concernée (par ex. A/RES/70/1).

16. Qui peut participer aux scrutins et quelle est la majorité requise ?

En application de l'Article 18 de la Charte des Nations Unies et de l'article 83 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, chaque membre de l'Assemblée générale dispose d'une voix (seuls les États Membres ont le droit de vote). Les décisions de l'Assemblée générale sur les questions importantes sont prises à la majorité des deux tiers des membres présents et votants. Sont considérées comme questions importantes : les recommandations relatives au maintien de la paix et de la sécurité internationales, l'élection des membres non permanents du Conseil de sécurité, l'élection des membres du Conseil économique et social, l'élection des membres du Conseil de tutelle conformément au paragraphe 1 c) de l'Article 86 de la Charte, l'admission de nouveaux Membres dans l'Organisation, la suspension des droits et privilèges de Membres, l'exclusion de Membres, les questions relatives au fonctionnement du régime de tutelle et les questions budgétaires. Les décisions de l'Assemblée générale sur des questions autres que celles prévues à l'article 83, dont la détermination de nouvelles catégories de questions à trancher à la majorité des deux tiers, sont prises à la majorité des membres présents et votants. Pour tout complément d'information concernant les méthodes de scrutin, consulter les articles 83 à 95 du Règlement intérieur de l'Assemblée.

17. Quelle est la procédure à suivre pour que les intentions de vote des délégations au sujet d'un projet de résolution ou de décision apparaissent dans les procès-verbaux ?

Un membre de la délégation concernée doit remplir le formulaire qui se trouve sur le portail e-deleGATE (edelegate.un.int) ; une note de bas de page sera ensuite insérée dans le procès-verbal de la séance.

18. Où puis-je trouver la liste des candidats aux élections de l'Assemblée générale ?

Les délégations peuvent obtenir la liste de celles et ceux qui se sont portés candidats sur CandiWeb, sur le portail e-deleGATE (edelegate.un.int).

19. Comment puis-je demander à bénéficier du statut d'observateur ?

Par sa décision 49/426, l'Assemblée générale a décidé que « l'octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale devrait, à l'avenir, être limité aux États et aux organisations intergouvernementales dont les activités portent sur des questions qui présentent un intérêt pour l'Assemblée ». La demande d'octroi du statut d'observateur doit émaner d'un État Membre, ou d'États Membres, sous la forme d'une lettre adressée au Secrétaire général, contenant la demande d'inscription de l'octroi du statut d'observateur à l'ordre du jour de l'Assemblée générale. La question devant être examinée par la Sixième Commission (voir résolution 54/195), qui se réunit pendant la partie principale de la session, entre septembre et décembre, cette demande est normalement présentée à temps pour figurer sur l'ordre du jour provisoire de la session à venir ou sur la liste supplémentaire des questions à inscrire à l'ordre du jour. La liste des observateurs est reproduite dans le document A/INF/75/5.

20. Quels sont les droits des observateurs à l'Assemblée générale ?

L'Assemblée générale a accordé au Saint-Siège et à l'État de Palestine, en leur qualité d'État observateur, des droits et privilèges concernant la participation aux sessions et aux travaux de l'Assemblée générale.

Pour en savoir plus sur les droits et privilèges concernant la participation du Saint-Siège, voir la résolution 58/314 et la note du Secrétaire général publiée sous la cote A/58/871. En ce qui concerne ceux de l'État de Palestine, voir les résolutions 3237 (XXIX), 43/160 A, 43/177, 52/250 et 67/19 et 73/5 de l'Assemblée générale, la note du Secrétaire général publiée sous les

cotes A/52/1002 et A/52/1002/Corr.1 ainsi que le rapport du Secrétaire général publié sous la cote A/67/738.

L'Assemblée générale a également accordé à des organisations et entités intergouvernementales le droit de participer en qualité d'observateur aux sessions et aux travaux de l'Assemblée générale. Ce statut est accordé par l'Assemblée générale dans une résolution sur la base d'une recommandation émanant de la Sixième Commission.

Les observateurs peuvent faire des déclarations au cours des débats qui se tiennent lors de séances plénières officielles. Ils ne peuvent pas se joindre aux auteurs de projets de résolution ni soulever de motions de procédure, telles que des motions d'ordre. Si le Président de l'Assemblée générale donne son accord, les observateurs peuvent répondre à une déclaration par une autre déclaration.

En ce qui concerne l'Union européenne, l'Assemblée générale a adopté une résolution établissant les modalités de la participation à ses travaux des représentants de l'Union (voir la résolution 65/276 et la note du Secrétaire général publiée sous la cote A/65/856).

21. Comment puis-je demander la publication comme documents officiels de communications adressées au Secrétaire général ?

Pour obtenir la publication de leurs communications comme documents officiels de l'Assemblée générale, les délégations doivent s'assurer que ces communications sont bien adressées au Secrétaire général et signées par le (la) Représentant(e) permanent(e) ou le (la) Chargé(e) d'affaires de leur mission permanente auprès de l'ONU.

Les communications doivent porter le numéro de la session de l'Assemblée générale ainsi que le numéro et l'intitulé du point de l'ordre du jour au titre duquel elles doivent être publiées, en se référant à l'ordre du jour de la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale publié sous la cote A/75/251.

Le texte suivant doit figurer dans les demandes : « Je vous serais reconnaissant(e) de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point de l'ordre du jour ». La lettre doit être adressée au Cabinet du Secrétaire général dans sa version originale, signée à la main ou avec un cachet.

Une version électronique au format Microsoft Word doit être envoyée également à gaab@un.org et dms@un.org, pour en faciliter le traitement. Les copies originales peuvent être déposées au bureau S-12FW001, dans le bâtiment du Secrétariat. Si une version existe dans une autre langue officielle de l'ONU, il convient de la joindre en indiquant clairement celle qui est l'originale et celle qui doit être utilisée uniquement comme référence.

Tout ce qui est accessible au public sur les sites Web ou par l'intermédiaire des médias, tel que déclarations, communiqués de presse, contenu des médias sociaux et images, doit faire l'objet d'une citation, plutôt que d'être reproduit intégralement dans les communications.

22. Quelles sont les dates d'ouverture des prochaines sessions et des prochains débats généraux ?

La date d'ouverture de la session ordinaire de l'Assemblée générale varie d'une année à l'autre en application de l'article premier du Règlement intérieur de l'Assemblée, qui dispose ce qui suit : « L'Assemblée générale se réunit en session ordinaire, chaque année, à partir du mardi de la troisième semaine de septembre à compter de la première semaine du mois comportant au moins un jour ouvrable ». Conformément à la résolution 57/301, le débat général s'ouvrira le mardi suivant l'ouverture de la session ordinaire de l'Assemblée et se tiendra sans interruption. Voir A/INF/75/1 pour de plus amples renseignements.

23. Quelle est la marche à suivre pour proclamer une journée, semaine, année ou décennie internationale ?

L'Assemblée générale a proclamé certaines journées, semaines, années et décennies afin de marquer des occasions particulières ou des thèmes et de promouvoir les objectifs de l'Organisation

au moyen d'actions de sensibilisation et d'activités s'y rapportant. C'est par l'adoption d'un projet de résolution par l'Assemblée générale, proposé par un ou plusieurs États Membres, que les journées, semaines, années et décennies sont proclamées.

En ce qui concerne les années internationales, l'annexe à la résolution 1980/67 du Conseil économique et social, intitulée « Principes directeurs concernant les futures années internationales », définit les critères et les modalités concernant les propositions y relatives. L'Assemblée générale a souligné que les critères et les modalités énoncés dans les principes directeurs devraient être pris en compte lors de l'examen des propositions concernant les années internationales (voir en particulier la décision 35/424 et les résolutions 53/199 et 61/185 de l'Assemblée).

Parfois, avant que l'Assemblée générale proclame une journée ou une année, des institutions spécialisées des Nations Unies ont adopté des décisions qui en appuient la proclamation.

Index

A

Accès à Internet, ordinateurs avec.....	67
Accréditation	46
Assemblée générale	11

B

Banque	80
Bibliothèque Dag Hammar skjöld	56

C

Campagnes de communication et points de contact.....	49
Centres d'information des Nations Unies, services fournis par le réseau des.....	50
Comité d'accueil	80
Conférences de presse	39
Correspondants de presse, services aux	39

D

Documents.....	37
----------------	----

E

École internationale des Nations Unies	75
Enregistrements audiovisuels.....	34
Entrée dans l'enceinte du Siège	12
États Membres, Portail des	66

G

Garage, responsabilité en cas de perte et de dommages	73
--	----

H

Handicapées, installations pour les personnes	82
--	----

I

Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche	74
Internet, accès sans fil (Wi-Fi)	67
Interprétation.....	32

J

<i>Journal des Nations Unies</i>	31
--	----

L

Lecture, salle de.....	56
Livre bleu des missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies	18

M

Matériel, don de	67
Médias sociaux.....	46
Médias, bibliothèque et services à l'intention du public	39
Médias, partenariats avec les	48

Médias, services et installations.....	46
Organisme de liaison de la ville de New York	77

P

Porte-parole du Secrétaire général.....	39
Pouvoirs.....	17
Projections vidéo et écrans	66
Publications.....	59

R

Réunions, admission aux.....	76
------------------------------	----

S

Salles de conférence, disposition des places dans les.....	31
---	----

Séances, procès-verbaux et comptes rendus.....	34
Service d'assistance	67
Service du protocole et de la liaison	16
Services médicaux	16
Siège, accès à l'enceinte du.....	73
Société civile	53
Stationnement des véhicules.....	69

T

Télévision et diffusion sur le Web.....	47
Transports locaux.....	74

V

Visioconférences et réunions virtuelles, appui aux.....	66
--	----



Publié par le Département de
l'Assemblée générale et de
la gestion des conférences
www.un.org/Depts/DGACM



Merci
de recycler



Document
accessible

20-21728